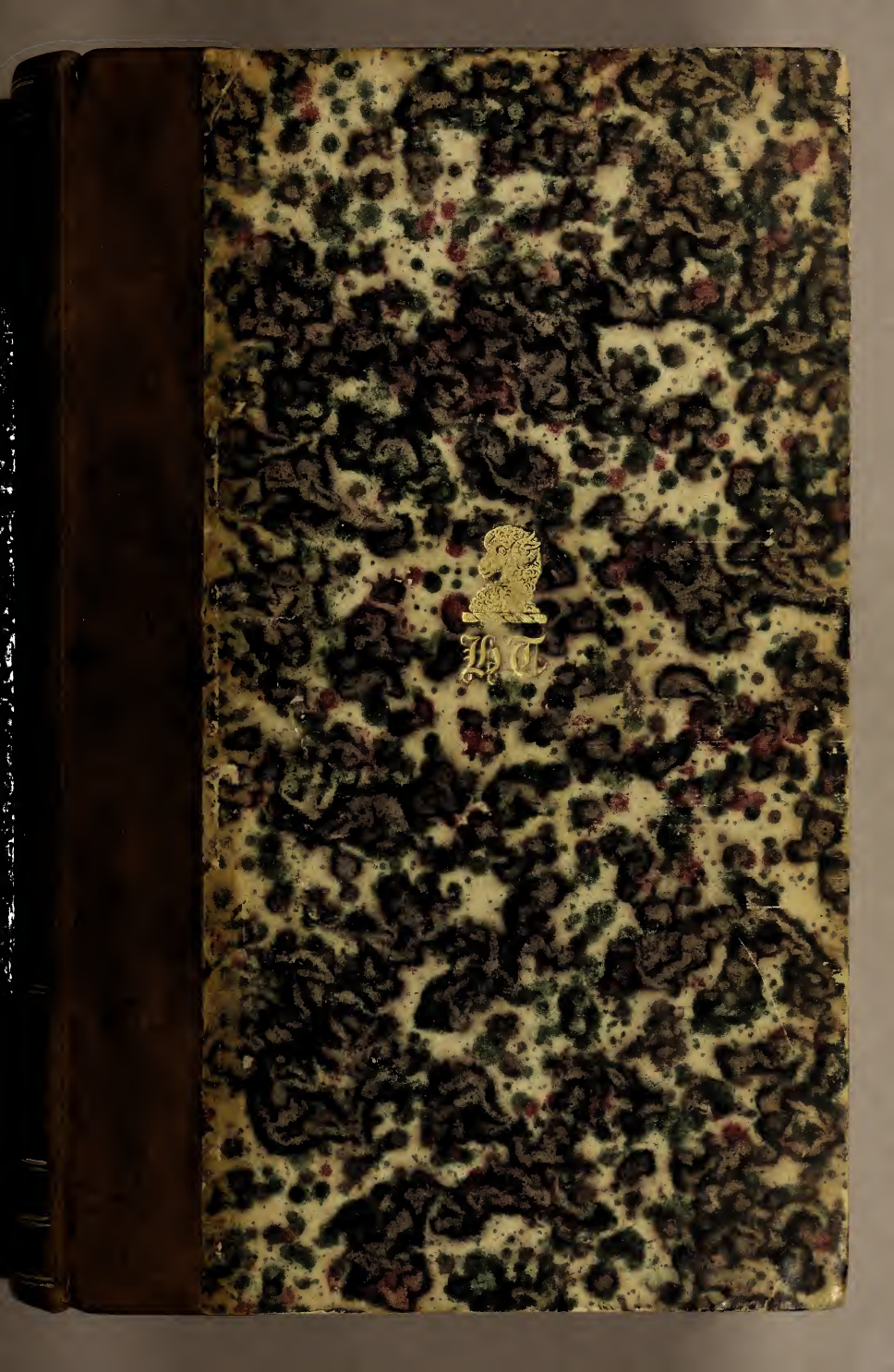

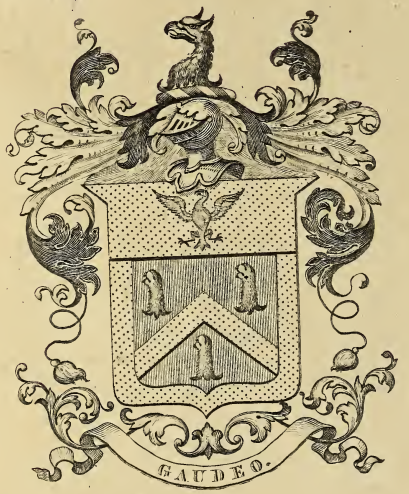

John Carter Brown.

HT-C.
-D16.-

** 1. Tureau: Aperçu des E. U. Paris 1815
* 2. Moreau de Jonnès, Essai . — " — 1816.
* 3. — " Sur les Geophages — " . 1816.
* 4. — " Monog: du Trigonocephale. 1816
* 5. — " Climat des Antilles . " 1817
* 6. — " Sur la Fièvre Jaune . " 1817
* 7. Winslow Lewis Phare des E. U. Bordx. 1817
* 8 Observations sur les ouvrages de M. de Pradt . . . . Paris. 1817
9. Petition de M. de Puch . — " 1795
10 Les Patriotes Deportés - - " 1795
11. Rapport sur la Commission erabli à Tabago . . . " —
12 Compte Rendu par Thouvenel " 1794
13. Observations d'un habitant des Colonies . . . . . " 1789
14 Memoire sur la traité des Noirs " —

JOHN CARTER BROWN

APERÇU

SUR

LA SITUATION POLITIQUE

DES ÉTATS-UNIS

D'AMÉRIQUE.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT.

1.

APERÇU

SUR

LA SITUATION POLITIQUE

DES ÉTATS-UNIS

D'AMÉRIQUE.

PAR LE GÉNÉRAL TURREAU,

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE
AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Prima ferè vota et cunctis notissima templis
Divitiæ ut crescant, ut opes, ut maxima toto
Nostra sit arca foro. JUVENAL, Sat X.

A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT, IMPRIMEUR DU ROI,
DE L'INSTITUT, ET DE LA MARINE,
RUE JACOB, N° 24.

1815.

AVERTISSEMENT.

C'est pour les Etats-Unis, et uniquement pour les Etats-Unis que ces feuilles ont été écrites.

Tout ce qui s'y trouve contre les institutions démocratiques et commerciales, et sur-tout contre leur union dans le même systême, ne peut avoir de rapport et ne peut être appliqué qu'à la situation politique actuelle de l'Amérique du nord, c'est-à-dire, au gouvernement fédéral de l'Union Américaine (1).

(1) Il est nécessaire d'expliquer ce que c'est que le gouvernement fédéral.

Le congrès se compose de deux chambres : celle des représentants, et celle du sénat.

Le nombre des représentants de chaque état au congrès est déterminé d'après sa population.

Je dois avertir encore que je ne considère les Etats-Unis d'Amérique que sous le point

---

La chambre des représentants est renouvelée tous les deux ans.

Chaque état nomme deux sénateurs dont les fonctions durent six ans.

C'est ordinairement la chambre des représentants qui propose, et le sénat qui approuve ou refuse. S'il approuve, le projet de loi devient un bill.

Le sénat est partie essentielle du corps législatif. Il prend même quelquefois l'initiative, excepté en matière de finances, et la chambre des représentants refuse ou sanctionne la proposition, qui, dans ce dernier cas, devient aussi un bill.

Le bill n'a force de loi que quand il est approuvé par le président. Cependant ce bill peut devenir loi malgré le défaut d'adhésion du président, si les deux tiers des membres de chaque chambre ont voté son émission.

Le sénat fait aussi partie du gouvernement, mais non pas de l'exécutif.

Le conseil exécutif est composé de cinq membres:

Le président; un secrétaire pour les affaires étrangères, qu'on nomme secrétaire d'état; un secrétaire pour la marine; un pour la guerre; et enfin le quatrième pour l'administration du trésor. Ces cinq membres forment le conseil de Washington, et doivent

de vue général. Le lecteur jugera qu'un pays ainsi peuplé, constitué et gouverné, offre une foule d'exceptions qu'il est impossible de signaler dans un aperçu aussi rapide et aussi borné que celui-ci (1).

---

faire exécuter les lois du congrès dans toute l'étendue de l'Union Américaine.

Le président est élu pour quatre ans par des électeurs *ad hoc*. Il peut être réélu.

Ainsi sont établies par le droit les autorités fédérales. Par le fait, c'est le peuple qui gouverne.

(1) Si les événements qui ont eu lieu aux Etats-Unis depuis trois ans semblent justifier les craintes que témoigne l'auteur sur la destinée des Américains, il ne faut pas en induire que cet Aperçu a été fait après-coup. Des considérations majeures s'opposèrent à son impression en 1811, mais à cette époque il fut communiqué à M. le Comte D. L. C.

PRÉFACE.

Cet écrit porte le cachet de la critique, mais cette critique tombe sur les institutions américaines, et non pas sur les Américains.

Il ne contient d'ailleurs qu'une exposition très-simple de quelques vieux principes politiques, établis d'après l'opinion des sages et les leçons de l'expérience.

Ces principes ont fixé ce qu'on appelle la science du gouvernement, et sont constamment l'objet des méditations des hommes d'état.

Ces principes doivent être la base de tout système politique ; de tout code constitutionnel.

La connaissance du cœur humain apprend au législateur que ces principes sont des vérités éternelles, reconnues et sanctionnées par la sagesse des nations et la raison des siècles.

Avec ces principes le législateur se défendra du prestige de la perfection. S'il veut que son

ouvrage résiste aux avenirs, il considérera comme bon ce qui est praticable; et le mieux, comme excès.

Enfin l'indépendance d'un état et la conservation de son gouvernement, ainsi que des droits du peuple, reposent sur la combinaison de ces principes, comme sur la justesse de leur application aux circonstances où se trouve le législateur.

Et cependant ces principes qui ont résisté à tant d'épreuves, ces principes si long-temps médités, approfondis et discutés par tout ce que l'ordre des sociétés anciennes et modernes a produit de publicistes et de législateurs éclairés, ne sont plus aujourd'hui que de vieilles erreurs, que des préjugés vulgaires établis par la force ou la séduction des gouvernants, comme par la faiblesse ou la *déraison* des gouvernés.

Telle fut du moins l'opinion de quelques législateurs américains qui, vers la fin du dernier siècle, ont voulu créer dans le Nouveau-Monde une constitution qui ne ressemblât à rien de ce qui existait ou de ce qui avait existé

dans l'ancien. Écoutons ce que dit de ce nouveau système un des écrivains politiques du pays, auteur d'un *prospectus* pour l'établissement d'un institut national.

« Notre système fédératif, combiné avec la « représentation démocratique, est une plante « exotique, magnifique et nouvelle sur le globe. « Il offre une foule d'expériences et de pré- « sages incalculables pour l'esprit humain : les « circonstances qui le produisirent ne purent « être prévues, et nul écrivain n'a jamais fait « connaître qu'il l'eût médité. Les différentes « gradations de l'état dans lequel nous nous « sommes trouvés, le rendirent nécessaire. Un « grand nombre d'individus parmi nous, ainsi « que nos amis en Europe, en furent d'abord « effrayés, et le regardèrent comme dangereux. « Dans ce moment même, il s'en faut bien qu'il « soit entendu ou justement apprécié par la « généralité de ceux qui l'admirent. L'usage « que nous en avons fait jusqu'à présent, et les « régions de ce vaste continent sur lesquelles « il opère, peuvent convaincre le monde entier

« qu'il doit être considéré comme étant la plus « importante amélioration dans l'art de gou- « verner qui ait encore paru jusqu'à ce jour, « et comme l'organisation qui doit donner le « plus de consolation aux amis de l'humanité « et de la paix.

« Des hommes vieillis dans l'intrigue des ca- « binets, et d'autres qu'une ambition fanatique, « inspirée par la jeunesse, porte à se mettre « sur les rangs dans la carrière politique ou à « la tête des armées sans lesquelles ils ne peu- « vent faire un pas, nous disent que depuis « deux mille ans on n'a rien découvert en prin- « cipes pour gouverner les États, et que toutes « propositions ayant pour but un mieux à cet « égard, ne sont que des idées abstraites que la « saine philosophie doit mépriser. Ils peuvent « nous dire aussi qu'on n'a point trouvé de « nouveaux principes en mécanique depuis « l'invention du levier, et que rien de neuf n'a « été imaginé dans la manière de faire la guerre « depuis qu'on s'est aperçu qu'un homme ces- « sait de se battre à l'instant où il a été tué.

« Cependant nous savons qu'on a fait une nou-
« velle application des principes connus, et que
« chaque jour ils sont modifiés et mis en pra-
« tique. Sur de pareils sujets on ne songe point
« à faire des livres pour nous instruire que
« nous ne pouvons aller plus loin, etc., etc.

« Mais à la fin nous avons découvert, *comme*
« *par accident*, un mode propre à maintenir
« la paix entre les États, sans aucune des an-
« ciennes précautions reconnues pour être ex-
« trêmement dispendieuses, contraires à la
« liberté, et insuffisantes à leur objet, etc., etc.

« Si ces principes de gouvernement ne sont
« pas nouveaux, l'application est nouvelle, et
« sous ce rapport, des développements et une
« étude particulière deviennent indispensables,
« afin de les mieux entendre que nous n'avons
« encore fait, etc., etc. »

Our federal system combined with democratical representation is a magnificent stranger upon Earth; a new world of experiment bursting with incalculable omens on the view of

mankind. It was the result of circumstances which no man could foresee, and no writer pretended to contemplate. It presented itself to us from the necessity of the situation we were in. Dreaded at first as an evil by many good men in our Country as well as by our friends in Europe ;and it is at this day far from being understood, or properly appreciated by the generality of those who admire it. Our practice upon it, as far as we have gone, and the vast regions of our continent that present themselves to its embrace, must convince the world that is the greatest improvement in the mechanism of government that has ever been discovered, the most consoling to the friends of liberty, humanity and peace.

Men who have grown old in the intrigues of cabinets, and those who, in the phrenzy of youthful ambition, present themselves on the théatre of polities, at the head of armies, which they cannot live without, are telling us that : no new principle of Government has been discovered for these two thousand years ; and that

all proposals to ameliorate the system are vain abstractions unworthy of sound philosophy. They may tell us that no new principle in mechanic has been discovered since we came to the knowledge of the lever; no new principle in war since we first found that a man would cease to fight the moment he was killed. Yet we see in the two latter cases that new combinations of principles have been discovered; they are daily now discovered and carried into practice, in these there are no books written to inform us we can 90 *no farther, etc., etc.*

But we at last, and almost by accident, have discovered a mode of preserving peace among States without any of the old precautions which were always found extremely expensive, destructive to liberty, and incapable of securing their objet, etc., etc.

And farther.

In these are not new Principles of government, they are at least new combinations of Principles which require to be developped, studied and understood better than they have been, even by ourselves, etc.

En voilà bien assez sans doute pour savoir à quoi s'en tenir sur le système fédéral des Etats-Unis d'Amérique. Les Américains conviennent qu'ils ne l'entendent pas, et qu'il n'est pas entendu de ceux même qui l'admirent. Cela nous console un peu de l'avoir étudié pendant huit ans, sans pouvoir y rien comprendre. Au reste, si l'univers est convaincu, comme le dit fort bien l'auteur du prospectus, que ce système est ce qu'on a découvert de plus parfait en matière de gouvernement, il n'est pas absolument nécessaire qu'on en comprenne bien la théorie. Il est mis en action, et l'on jugera beaucoup mieux par les faits que par les raisonnements du mérite de cette haute conception.

En attendant que ce chef-d'œuvre de politique puisse être expliqué et développé, nous parlerons des effets qu'il a produits depuis plus de trente ans qu'on l'essaie avec quelques variantes, et des résultats subséquents qu'il promet.

Quoi qu'il en soit, nous posons en principe,

qu'il est impossible qu'un état à-la-fois démocratique et marchand ait une longue existence politique. Ce n'est donc pas au défaut de talents et de patriotisme qu'on peut raisonnablement attribuer la fausse marche qu'a suivie l'exécutif depuis dix ans, mais aux vices de la constitution, à la mauvaise complexion du gouvernement, et, sur-tout, à la passion désordonnée du peuple pour le commerce extérieur. Les législateurs constituants de l'Amérique du nord semblent avoir eu pour objet de fondre et d'allier des éléments contraires pour en former un système absolument neuf. En chimie, un composé nouveau est toujours un composé équivoque jusqu'à ce que le creuset de l'expérience en ait justifié la combinaison. Mais en chimie, les essais sont moins dangereux qu'en politique; et avant de prononcer sur la destinée de tout un peuple, il faut s'assurer si le pacte constitutionnel qui doit la fixer, peut résister à l'épreuve. Car on ne recommence pas impunément un pareil ouvrage. Au reste, beaucoup d'Américains conservent encore une vénération

superstitieuse pour la constitution fédérale. C'est pour eux le véritable palladium, ou plutôt l'arche sainte, bien moins célèbre à la vérité, et à laquelle cependant on ne pouvait pas toucher sans être frappé de mort. *O vanas hominum mentes, ó pectora cæca!*

En arrivant aux Etats-Unis, l'auteur dut être frappé du spectacle de la prospérité publique; spectacle si nouveau pour un Européen. Son premier objet fut de chercher à connaître si cette prospérité reposait sur des bases solides, sur l'immensité des ressources locales, et principalement sur l'heureux accord des institutions avec les mœurs, les préjugés et les habitudes des Américains; ou s'il devait considérer cet état de choses comme l'effet naturel et précaire des circonstances extérieures, des convulsions politiques de l'autre continent. Sa position lui donnant des facilités pour suivre la marche du gouvernement, et saisir quelques détails de l'administration publique, il s'aperçut bientôt de l'influence qu'exerçait le peuple sur ses magistrats, conséquence naturelle du sys-

tême démocratique; mais il vit en même temps que l'influence du commerce dirigeait l'opinion populaire, circonstance évidemment contraire à l'esprit de la démocratie; et dès-lors, il dut présumer que la prospérité qui pouvait résulter d'un pareil état de choses serait éphémère, comme les causes qui l'avaient produite.

Au surplus, quiconque connaît le prix de l'indépendance politique et de la liberté individuelle, doit faire des vœux pour que les États-Unis échappent aux dangers d'une crise qui compromet leur existence nationale. La cause des Américains est aujourd'hui celle de l'humanité. Les hommes qui ne sont pas disposés à l'abjuration des sentiments généreux et des idées libérales, trouveront du moins dans l'autre continent une terre hospitalière où ils pourront gémir en liberté des catastrophes politiques de l'Europe et de leurs résultats toujours incertains.

APERÇU

SUR

LA SITUATION POLITIQUE

DES ÉTATS-UNIS

D'AMÉRIQUE.

LIVRE PREMIER.

Les hommes réfléchis et accoutumés à observer la constitution et la marche des gouvernements, trouvent quelquefois dans les causes mêmes de leur prospérité, celles de leur affaiblissement et de leur destruction. Aussi les sages de tous les pays et de tous les temps, appelés par des peuples nouveaux ou dégénérés pour instituer ou réformer le système politique, ont-ils toujours écarté de leur législation les principes absolus et exclusifs. Convaincus qu'il n'y a point de nation dont le génie, les vertus, les habitudes, les mœurs, les préjugés, ne s'altèrent; ils ont laissé dans le cadre de leurs

institutions des points blancs ou légèrement tracés, pour y admettre ou substituer des lois nouvelles, sans nuire à l'ensemble du système; soumettant ainsi à la disposition éventuelle des gouvernés, comme à l'expérience et au discernement des gouvernants, l'à-propos des modifications.

L'instabilité des établissements politiques tient bien moins à celle des événements qu'à celle du peuple. C'est aux hommes destinés à gouverner les états qu'il appartient de discerner et de saisir les circonstances favorables aux changements qu'exige le systême originel. Ces innovations ne seront jamais dangereuses, si elles ne sont pas intempestives; parce qu'elles s'accorderont avec les besoins et le vœu tacite des gouvernés.

C'est donc de l'opportunité des modifications dans le principe régulateur de l'administration publique que dépend la durée des états, qui sera toujours en raison directe de l'habileté et de la prévoyance des gouvernants.

Sans vouloir décider ici à l'aide de l'analyse ou de l'expérience, quel est le meilleur des gouvernements, on dira seulement que la démocratie est celui de tous qui éprouve le plutôt et le plus souvent le besoin des modifications. Car un des défauts essentiels de cette espèce de

gouvernement est d'exiger de fréquents changements, que sa nature rend à-la-fois difficiles, dangereux et nécessaires. Les formes de la démocratie sont si délicates et si fragiles, qu'à défaut de circonstances heureuses, l'emploi des moyens réparateurs les mieux combinés n'a servi souvent qu'à ébranler, et plus souvent à renverser tout l'édifice politique.

Pour neutraliser autant que possible l'effet des deux vices principaux inséparables de la démocratie, qui sont, la violence au dedans, et la faiblesse au-dehors, quelques législateurs anciens inventèrent, et firent adopter à plusieurs républiques de la Grèce et de l'Asie Mineure, le système des confédérations. Quiconque n'est pas étranger à l'histoire, peut se rappeler que l'essai de ce système ne fut pas heureux; mais des législateurs modernes l'avaient perfectionné. La Hollande, et sur-tout la Suisse, ont prouvé aux détracteurs du gouvernement démocratique, qu'il était possible, en imposant des limites à l'autorité du peuple et aux droits de ses magistrats, en préparant les moyens de remettre l'équilibre dans la balance, aussitôt que le besoin des contre-poids se fait sentir, et sur-tout en garantissant les conseils nationaux de toute espèce d'influence étrangère, qu'il était possible, ai-je dit, d'établir une démo-

cratie représentative sous l'égide d'une confédération puissante et bien ordonnée.

Si les confédérations de démocraties n'ont eu, pour la plupart, qu'une existence éphémère, nous pensons qu'on peut en trouver la cause dans la faiblesse et la dépendance du premier pouvoir. Dans les démocraties représentatives, (et il ne peut plus y en avoir d'autres) la constitution particulière des états membres de la confédération repose sur le principe de la souveraineté du peuple. Mais le peuple n'est et ne peut être souverain qu'au moment où il se donne une constitution. Aussitôt qu'il a des lois, il cesse d'avoir la puissance; s'il continue d'agir, l'état est perdu. C'est donc une erreur de croire, et cette erreur est assez commune, que le retour périodique des élections lui rend sa puissance; il jouit seulement de la liberté que lui donne la constitution de nommer ses magistrats; et c'est une erreur non moins dangereuse de croire que l'action des lois doit être suspendue à l'époque des assemblées populaires électives. Il n'y a point d'homme sage que cet interrègne ne fasse frémir.

Cependant que résulte-t-il de ce principe de la souveraineté du peuple appliqué à toutes les circonstances où le peuple s'assemble, et constamment invoqué par l'intrigue et la mé-

diocrité, toujours présentes, actives, loquaces, tandis que la probité et les talents s'éloignent et se taisent? Que résulte-t-il de ce principe maintenu en action? que l'opinion populaire prend de fausses directions; que le peuple, toujours entretenu de son influence nécessaire et absolue, veut l'imprimer à tous les détails du gouvernement, à tous les actes de l'administration publique; que le pouvoir législatif aussi bien que le pouvoir exécutif, pressés par les événements, mais trop souvent arrêtés par le besoin de consulter ou d'éclairer l'opinion, ajournent l'énergie, et manquent l'à-propos des mesures.

S'il est reconnu que le peuple ne peut être souverain qu'au moment où il se constitue en aggrégation politique, on ne peut plus le considérer comme tel, quand son gouvernement est établi, sans porter atteinte au pacte social, sans offenser la constitution qu'il s'est imposée lui-même. Si, après avoir nommé ses représentants, ses magistrats, il conserve encore une influence active et directe, et que ses délégués soient assez faibles pour s'y soumettre, l'État se décompose et tombe dans l'anarchie (1).

(1) Mais, me dira-t-on, le peuple ne peut vouloir que le bien : son intention est toujours pure. Rousseau vous ré-

Cependant cet abus n'est pas le pire de tous, s'il n'affecte que la constitution particulière des membres de la confédération ; mais c'est bien autre chose, s'il atteint le pouvoir suprême, parce qu'alors il desserre le lien fédéral et compromet la destinée de tous ses États.

Quel que soit le mode d'institution, de formation ou de qualification du pouvoir auquel est confié le faisceau politique, il doit être indépendant au-dedans comme au-dehors, et la constitution particulière des États ne peut pas souffrir de cette disposition, parce que le gouvernement fédéral n'a point d'action directe et séparée sur chacun de ces Etats. Il ne les connaît, il ne peut les connaître, que sous le rapport commun et relatif ; il ne les dirige que

---

pondra : « de lui-même, le peuple veut toujours le bien ; « mais de lui-même il ne le voit pas toujours. La volonté « générale est toujours droite, mais le jugement qui la guide « n'est pas toujours éclairé. Il faut lui faire voir les objets « tels qu'ils sont, quelquefois tels qu'ils doivent lui paraître, « lui montrer le bon chemin qu'elle cherche, la garantir de « la séduction des volontés particulières, rapprocher à ses « yeux les lieux et les temps ; balancer l'attrait des avantages « présents et sensibles par le danger des maux éloignés. Les « particuliers voient le bien qu'ils rejettent ; le public veut « le bien qu'il ne voit pas. Tous ont également besoin de « guide, etc. ». J. J. Rousseau, *Contrat Social*, liv. 2.

collectivement, ils ne forment qu'une unité dans son système d'administration générale. Si donc vous ne placez pas votre premier pouvoir hors de toutes les influences; s'il est obligé d'attendre l'impulsion ou l'assentiment populaire pour prendre une détermination que commandent des circonstances impérieuses et souvent fugitives; s'il est contraint de s'arrêter à chaque pas pour adhérer au vœu spontané ou surpris, et de calculer les intérêts privés d'une cité ou d'une section de citoyens qui voudraient prévenir des mesures dont l'éclat inutile et prématuré a déja suffi pour affaiblir ou neutraliser ses effets; si, dis-je, votre gouvernement fédéral, après s'être laissé imposer ces entraves, n'a pas assez d'énergie pour les briser; s'il est tellement plié au joug des événements et des hommes, qu'il ne puisse plus discerner les préjugés de parti des préjugés nationaux; si enfin il a recherché ou du moins admis le concours et l'ascendant des intérêts privés pour régler sa marche; si, en un mot, il a pris le ressort populaire pour pivot du mouvement de la machine politique, il sera sans considération au dehors, sans consistance au dedans; et, le défaut d'exercice ajoutant chaque jour à la débilité de sa complexion, il verra le lieu fédéral se dénouer entre ses mains, et la confé-

dération nulle par le fait, même avant sa décomposition totale.

On peut faire de ces données générales quelques applications assez justes à la situation actuelle des États-Unis d'Amérique.

De toutes les révolutions qui ont affligé les grands états, celle qui assura l'indépendance des colonies de l'Amérique du Nord fut sans doute la moins sévère dans ses effets, la plus heureuse dans ses conséquences; et, quoique les hommes qui en dirigèrent le mouvement fussent puissamment secondés par les circonstances locales, et sur-tout par la patience, la modération et l'énergie du peuple qui leur avait confié sa destinée; quoique d'ailleurs ils fussent favorisés par l'inertie, l'inexpérience et l'incapacité des généraux anglais (1), toujours serait-il injuste de refuser aux auteurs et aux défenseurs de cette révolution les droits qu'ils ont acquis à l'estime de leurs contemporains et de la postérité. Mais si ces hommes qui, durant la guerre, étaient obligés de gouverner à-

(1) J'aurais pu ajouter que les armes de la France n'ont pas nui au succès des armes Américaines. Mais il y a longtemps que tout cela est oublié. La reconnaissance est une vertu usée; et malheureusement n'a jamais été celle des républicains.

la-fois et de combattre, ne furent jamais au-dessous des circonstances, et s'y montrèrent quelquefois supérieurs, il faut convenir aussi qu'on a de la peine à les reconnaître, lorsque appelés dans les conseils nationaux, la confiance publique les y investit du pouvoir d'organiser et d'administrer les États, que leurs généreux efforts avaient soustraits à une honteuse dépendance. Législateurs constituants, ils n'ont plus d'à-plomb, de ressort, ni de consistance. Ils oublient qu'ils doivent créer pour instituer; ils oublient les circonstances qui les environnent, les dangers auxquels ils sont à peine échappés, et les résultats nécessaires de leur premier jet politique. Imitateurs serviles des Anglais, non-seulement ils conservent le code judiciaire et commercial de la Grande-Bretagne, mais encore tout ce qui leur appartient dans le nouveau système, paraît n'y avoir été intercalé que pour ramener l'influence des relations avec l'Angleterre, et en faire, pour ainsi dire, le premier objet des besoins du peuple. Ils favorisent et développent chez ce peuple tous les penchants contraires à sa nouvelle position, à sa tranquillité future, à sa prospérité réelle et durable; ils raniment des préjugés affaiblis, sinon éteints, ou plutôt ils confondent de simples préventions avec des préjugés nécessaires;

en un mot, ils semblent n'avoir soustrait leurs commettants au joug de leurs dominateurs que pour avertir ceux-ci qu'ils devaient alléger et dorer les chaînes.

Si le premier devoir d'un législateur est de bien connaître le pays auquel il doit donner des lois, parce que leur exécution sera d'autant plus facile, qu'elles seront en harmonie avec les dispositions locales et les mœurs du peuple, il doit s'attacher particulièrement à distinguer la nature des préjugés dominants, pour juger s'il doit les conserver ou les détruire : il n'est peut-être pas aussi difficile qu'on le croit communément de discerner les préjugés qui tiennent aux mœurs, et les préjugés qui ne tiennent qu'aux habitudes; ceux-ci sont des préjugés factices, ceux-là sont des préjugés nationaux. Les préjugés factices doivent être combattus et détruits par la raison du gouvernement, et s'il est nécessaire, par sa force. Mais les préjugés nationaux ne doivent être attaqués qu'avec ménagement et circonspection, et dans le cas seulement où l'expérience prouverait que leur influence peut égarer l'opinion publique et la rendre contraire au système établi. Autrement il faut respecter ces préjugés, parce qu'il sont un lien de plus entre les mœurs et les institutions. Il est reconnu que les colonies n'ont or-

dinairement que des préjugés factices, ceux de leur métropole ; mais il est évident aussi qu'on pouvait d'autant plus aisement les détruire chez les Américains, que le succès de leur révolution avait prouvé l'existence et même l'ascendant des préjugés nationaux.

Comment les législateurs constituants ont-ils pu méconnaître le vrai caractère des Américains ? Comment ont-ils pu, comment ont-ils osé comprimer cet élan généreux qui leur donnait une physionomie nouvelle, une physionomie vraiment nationale ? Comment n'ont-ils pas senti que l'indépendance des États-Unis serait nulle par le fait, si les institutions nouvelles devaient aider à renouer les liens, à rétablir les anciens rapports et à multiplier les points de contact entre les deux peuples ? Les institutions de l'Angleterre eussent-elles été les meilleures possibles pour les Anglais, l'étaient-elles pour les Américains ?

Pour juger que des institutions sont saines et sagement appliquées, il faut s'assurer qu'elles sont co-ordonnées, si je puis ainsi m'exprimer, avec la disposition géographique du pays, sa population, ses mœurs, etc., etc. Mais les institutions anglaises étaient peut-être de toutes les institutions connues celles qui convenaient le moins aux États-Unis, parce qu'elles secon-

daient les moyens de rétablir entre les deux peuples les relations de tout genre que la révolution avait rompues, et que la politique devait proscrire.

Qu'un étranger, qu'un voyageur instruit parcoure alternativement l'Angleterre et les États-Unis, et qu'il porte ses observations sur le physique des deux pays, il ne pourra jamais croire que les mêmes institutions puissent leur convenir, à moins que l'un ne soit dans la dépendance de l'autre.

Quel a été, quel a dû être le résultat de ce rapprochement forcé entre les deux peuples? Que le moins avancé en lumières, en politique et en puissance a reçu l'impulsion de l'autre, et que celui-ci a usé de sa supériorité pour ne donner à celui-là que des directions conformes aux intérêts comme aux besoins, et, si l'on veut même, aux prétendus droits de la primogéniture et de la force.

L'intention première du législateur est toujours de balancer les besoins de la population avec les ressources du territoire, et c'est aussi la première règle d'économie politique. On pourrait citer, entre autres, à l'appui de cette assertion, l'exemple des législateurs de la Grèce, qui constituèrent toutes ces municipalités qu'on appelait républiques. Pressés par un peuple

nombreux dans un pays resserré et généralement peu fertile, ils trouvèrent les moyens de mettre et de maintenir l'équilibre entre ses produits et ses habitants. Aujourd'hui l'étendue de nos États, leurs communications mieux ouvertes et plus variées, les échanges rendus plus faciles, multipliés d'ailleurs, et par les progrès de la culture, l'abondance et la circulation plus rapide, d'un signe qui s'applique à toutes les valeurs; mille autres causes connues, et même devenues vulgaires, ont permis aux législateurs modernes de s'écarter de la rigueur de ce principe. Mais il faut observer que si, généralement dans l'ancien partage de l'Europe, et les changements que la politique des cabinets a faits ou laissé opérer dans la circonscription des États, on n'a pas toujours eu assez d'égard aux rapports de qualité et d'étendue du sol avec le nombre de ses habitants; que si trop souvent les préjugés, les mœurs, les affections locales des gouvernés ont eu moins de poids dans les négociations que les intérêts particuliers des gouvernants; que si trop souvent enfin des considérations de convenance l'ont emporté sur des considérations politiques du premier ordre, au moins les gouvernants ont-ils toujours cherché à suppléer, par des réglements, à l'insuffisance des institutions nécessaires à la nouvelle

situation des gouvernés. Ainsi, un peuple est-il trop nombreux en raison du peu de fertilité ou d'étendue du territoire, on dirige ses vues et son activité vers la marine, la colonisation, le commerce extérieur, la pêche, etc. Si, au contraire, votre population est faible, que votre pays soit vaste et n'ait besoin que de bras pour développer sa fécondité, toutes vos institutions, ou vos réglements, à défaut d'institutions convenables, doivent entraîner le peuple vers les arts sédentaires, et sur-tout vers l'agriculture, le souverain des arts.

Quels que soient aujourd'hui dans le monde civilisé, et la forme des gouvernements, et le plus ou moins d'abus inséparables de leur action, vous verrez dans presque tous les pays les dispositions du peuple analogues à sa position géographique, parce qu'elles ont été formées ou conservées par des institutions bien assorties à cette position.

Mais les législateurs des États-Unis ont ajouté aux vices de leurs institutions tous les autres moyens d'influence que leur donnaient des droits alors légitimes à la confiance publique pour entretenir ou faire naître chez le peuple des penchants directement opposés à ce qu'exigeaient les circonstances de temps et de lieu. Quelles en ont été les conséquences? Que les

Américains se sont agglomérés, pressés sur la partie littorale de leur territoire; qu'ils occupent, sous un climat meurtrier, un sol ingrat, sablonneux, aride, tandis que des terrains immenses, d'une prodigieuse fertilité, et placés sous un ciel plus pur, demeurent incultes et inhabités. L'étendue des États-Unis embrassant un tiers des latitudes déterminées, les productions y varient, pour ainsi dire, à chaque degré de l'échelle, et offrent des ressources infinies à un peuple laborieux et cultivateur. Quel était donc le vœu de la nature à l'égard de cette vaste contrée, et quel devait être celui de la politique à l'égard de ses habitants?

Je sais qu'on pourrait m'opposer l'état de pénurie où se trouvaient les Américains à l'époque de leur paix avec l'Angleterre; ce qui semblait exiger qu'on donnât la préférence aux moyens qui devaient procurer une amélioration facile et plus rapide dans la fortune publique. Mais la moindre réflexion détruit toutes les objections qu'on pourrait en induire. C'est quand un peuple est pauvre qu'il est moins difficile de lui imposer une constitution, de donner aux institutions de l'ascendant sur les simples préjugés d'habitudes, et de changer même, s'il est nécessaire, l'état des mœurs. Les Américains étaient-ils pauvres en ayant plus de

terrain qu'ils n'en pouvaient cultiver ? Leur territoire leur offrait des richesses réelles et assurées : pourquoi en chercher d'illusoires dans les chances dangereuses d'un commerce extérieur, se mettre en concurrence, et provoquer ainsi une lutte inégale avec la première puissance maritime du monde ?

Mais, me dira-t-on, la population a plus que doublé aux États-Unis depuis l'époque de leur révolution. L'accroissement de la population a été par-tout et dans tous les temps la preuve la plus sensible de la bonté des institutions et de leur accord avec les mœurs et les préjugés du peuple.

Je ne crois pas que la seconde prémisse de cette proposition manque de justesse dans son application générale ; mais je vais prouver qu'on ne peut en tirer aucune conséquence en faveur de la confédération américaine (1).

---

(1) La foule d'immigrans qui, depuis vingt ans sur-tout, se sont jetés aux États-Unis, et qui forment aujourd'hui au moins un quart de la population, y ont été poussés à-peu-près par les mêmes motifs. Tous ces nouveaux venus y ont nécessairement porté leurs préjugés d'origine, leurs opinions politiques et religieuses. Ces premières impressions se sont affaiblies sans doute par l'effet instant d'autres circonstances morales, et la nécessité de s'y soumettre. Mais

En admettant que la population des États-Unis (population blanche) ne fût que de deux millions d'habitants il y a vingt-cinq ans, et qu'elle soit de six aujourd'hui (ce qui nous paraît exagéré), on ne peut pas disconvenir au moins que cette augmentation rapide tienne beaucoup plus à des causes étrangères qu'à des causes locales, et bien moins à la volonté des individus qu'à des motifs de nécessité; et, sans examiner ici quel degré de confiance on peut raisonnablement accorder aux hommes chargés du recensement particulier dans chaque état, et sur-tout à ceux dont le devoir est d'aider aux résultats dans un pays où les gouvernés, ainsi que les gouvernants, veulent être *grands* outre mesure; sans chercher à approfondir si le défaut d'états suivis et réguliers de statistique, — l'extrême liberté individuelle, — l'absence

---

nous pensons que ce serait une erreur de les croire détruites. Il est aisé de s'apercevoir, en observant les États-Unis, que toutes les anciennes préventions reprennent leur empire chez ces nouveaux habitants, aussitôt qu'ils peuvent se soustraire au joug des besoins, et se livrer à toutes les illusions de l'indépendance individuelle. De là, cette diversité de vues, de projets, d'opinions, de sentiments et d'intérêts, qui nous semble être le trait caractéristique de cette singulière aggrégation.

absolue des réglements de police, celle des taxes, — l'abus ou le mépris des lois relatives au droit d'élection, — la transmigration fréquente des habitants d'un état à un autre, manie assez commune dans toute l'Union, et qui ne prouve pas les affections locales, — le mouvement perpétuel des nouveaux débarqués parcourant dans tous les sens l'espace qui sépare Boston de la Nouvelle-Orléans, dans l'espoir d'y trouver la terre promise (1), — les prétentions particulières de chaque état et la vanité de tous, ne sont pas autant d'obstacles à une juste évaluation numérique des habitants; nous dirons seulement que dans un pays où les tables nécrologiques (2) nous offrent journellement la liste des victimes de la consomption, du cholera morbus, du scorbut, du spotted fever, du croup, de la fièvre

(1) C'est une chose assez curieuse d'entendre les Américains parler de leur pays, et de voir quelques étrangers recevoir pour comptant tout ce qu'on leur en débite. Les tristes débris des établissements sur le Scioto peuvent suffire pour garantir les hommes crédules de ce genre de séduction (*voyez* Volney). Au reste, ce pays (les États-Unis) offre aux étrangers quelques avantages réels sous beaucoup de rapports. Nous en parlerons.

(2) On use promptement la vie aux États-Unis, et généralement on y meurt jeune. Il m'est souvent arrivé de me

jaune, et d'autres maladies, les unes très-rares, les autres inconnues en Europe; nous dirons que dans un pays où l'éducation physique des enfants est abandonnée aux soins du hasard; où celle des adolescents est livrée aux séductions de tous les plaisirs, de tous les désordres; nous dirons que dans un pays où la qualité malfaisante des eaux, l'abus qui n'est que l'usage du madère, du spirit, et généralement une mauvaise diététique, décomposent le sang dans la force de l'âge, prématurent la vieillesse et la destruction, et affligent les familles de ces maladies chroniques et héréditaires, qui étendent leur ravage sur toutes les branches de l'affiliation; nous dirons que, dans un tel pays, il est difficile d'attribuer un aussi prodigieux accroissement de population à de simples causes naturelles et locales.

Mais si l'on veut arrêter son attention sur les mouvements qui ont agité l'Europe depuis vingt ans; si l'on considère que les effets de la révolution française ne se sont pas arrêtés aux

---

promener des heures entières dans les rues les plus populeuses de Baltimore, de Philadelphie ou de Newyork, sans rencontrer un seul vieillard.

frontières du royaume, qu'ils ont opéré un schisme politique dans tous les états limitrophes où l'ascendant de ses armes assurait le triomphe de l'opinion du jour et du parti qui l'inspirait ; que la victoire, alternant quelquefois, et prolongeant ainsi l'espoir des factions opposées, rendit l'intolérance des vainqueurs plus insupportable, et plus imminent le danger des vaincus (1) ; que ceux-ci ne durent souvent leur salut qu'à un exil volontaire ou forcé ; si l'on apprend qu'à cette époque des missionnaires américains, animés d'une ferveur vraiment apostolique, parcourant la France, la Hollande, l'Allemagne, et même la Suisse, secondaient ou faisaient naître chez les habitants des dispositions à l'émigration, et la dirigeaient vers les États-Unis, vers ce pays fortuné où l'on réalise, en faveur des nouveaux venus, toutes les fables de l'Eldorado ; si l'on se rappelle encore qu'à la même époque l'Irlande ayant été le théâtre de nouveaux troubles, de nouvelles proscriptions en éloignèrent un grand nombre d'habitants ; si l'on se rappelle encore qu'une partie des Antilles, et particulièrement Saint-

(1) *Quæ res plerumque magnas civitates pessumdedit, dum alteri alteros vincere quovis modo, et victos acerbius ulcisci volunt.* SALLUST. *De B. J.*

Domingue, ébranlées jusque dans leurs fondements par les secousses de leur métropole, ont jeté sur le territoire des États-Unis une foule de colons échappés au fer des Africains; si l'on considère que les gouvernants américains, voulant peupler *per fas et nefas*, font exciter la désertion dans les équipages des bâtiments européens qui fréquentent leurs ports, et protégent secrètement les déserteurs contre le droit des gens, et quelquefois au mépris des traités les plus formels; si l'on considère que des étrangers qui, dans leur pays, ont attiré sur eux les regards de la police et l'attention particulière des lois, trouvent aux États-Unis, dans la mollesse des institutions et l'imprévoyance des législateurs, l'impunité de leurs crimes passés, et une espèce de garantie pour de nouveaux délits : si l'on considère enfin que, parmi les naturalisés il y a un très-grand nombre d'Anglais *nouveaux*, dont le domicile *politique* ne peut être attribué qu'à l'intérêt des affaires ou des événements, on connaîtra les principales causes de l'accroissement de la population dans les états de l'Union Américaine.

C'est donc à des circonstances purement éventuelles, et non pas à la simplicité des mœurs, ou à la bonté des institutions, et encore moins

à l'influence du commerce, qu'on peut raisonnablement attribuer l'étonnante multiplication des habitants dans les États-Unis; et les progrès de leur population dépendent tellement des causes que nous leur avons assignées, que le premier résultat de leur rupture prochaine avec l'Angleterre sera une diminution sensible de cette population. Il y a plus, nous osons prédire, tout en desirant sincèrement de nous tromper, que le retour de la paix, et même d'une paix avantageuse, n'empêchera pas les Américains de déchoir, à moins qu'ils n'amendent leurs institutions, ou qu'ils ne renoncent au commerce extérieur.

Mais avant de prouver qu'un tel commerce ne peut pas procurer aux états une prospérité réelle et durable, examinons quelle a été, dans tous les temps, la destinée des peuples marchands.

Les anciens législateurs, et les publicistes philosophes de tous les temps, ont considéré le commerce comme la dernière ressource des peuples corrompus, et comme la moins honorable de toutes les professions nationales. Si, parmi ceux qui furent appelés à donner des lois ou à gouverner les états, il en est qui crurent devoir employer ce ressort pour aider la marche de l'administration publique, c'est qu'ils

y furent contraints par des dispositions impérieuses de localité et de circonstances.

Le commerce, en général, y altère la complexion morale, ainsi que la complexion physique des peuples, parce qu'il infecte de tous ses vices non-seulement les individus qui l'exercent directement, mais encore parce qu'il étend et prolonge ses ravages sur toutes les branches de la communauté, et sur toute la chaîne des générations.

Le commerce détruit les affections locales, affaiblit jusqu'aux liens des familles; essentiellement ennemi des idées généreuses et des principes libéraux, il corrompt tous les esprits, dénature tous les caractères, déprave tous les sentiments. En effet, le marchand, et je comprends dans cette dénomination tous les artisans du commerce, depuis le boutiquier jusqu'au négociant du premier ordre, qui ne spécule que sur les parfums de l'Arabie, les épices de l'Inde, et le sang des Africains. Le marchand, ai-je dit, n'a qu'un principe, qu'un intérêt, qu'un objet, auquel il doit tout rapporter, tout subordonner, tout sacrifier. L'égoïsme est la doctrine du métier, il devient égoïste; il faut qu'il soit économe, il devient avare. La concurrence des vendeurs le rend envieux; celle des acheteurs le rend

cupide. Le marchand tourne à son profit toutes les erreurs d'approximation : il se fournit au maximum, et débite au minimum de poids et de mesure. Il donne à tous les objets de son trafic une estime arbitraire et factice, fût-elle le prix courant; puisqu'ils n'en peuvent recevoir de réelle, que de leur valeur intrinsèque, que du coût des matières et de la fabrication. Le marchand impose une contribution forcée sur tout ce qui l'environne. Toujours le consommateur est la victime de son avidité. Est-il privilégié? il monopolise. Est-il soumis à des taxes? ce sont encore les consommateurs qui les paient. La marchandise est-elle rare? le prix en surhausse, et la somme des privations et des besoins communs, devient le tarif du marchand. Enfin le commerce, en accaparant toutes les ressources des particuliers, pompe et dessèche insensiblement les ressources nationales; et tel est le privilége homicide de cette profession anti-sociale, que les temps de détresse générale sont presque toujours les époques de sa prospérité; et que la plupart des fortunes mercantiles sont à-la-fois la cause et l'effet des misères publiques (1).

(1) Quand je parle ainsi du commerce, on présume aisément que ce n'est pas pour proscrire l'échange d'objets utiles

De longs détails seraient inutiles pour prouver que le commerce altère la constitution physique des peuples, puisqu'il corrompt celle

---

ou de leurs valeurs; que ce n'est pas pour blâmer ce trafic innocent et libéral qui, s'opérant de proche en proche, est un lien de plus pour les citoyens. J'observerai seulement que si, sous ce point de vue, on doit encourager, dans l'état, toutes les relations d'homme à homme, il faut les restreindre, autant que possible, d'état à état, c'est-à-dire, entre vos citoyens et les étrangers. Car c'est là le principe de tous les désordres qui peuvent affliger un gouvernement faible, c'est-à-dire, un gouvernement démocratique; et c'est le commerce encore qui produit tous ces désordres en multipliant les points de contact entre les étrangers et les indigènes. C'est ainsi qu'il dénationalise les individus; qu'il éteint l'amour de la patrie; qu'il s'empare de toutes les volontés, et les dirige vers sa sphère d'activité; c'est ainsi qu'il devient une puissance dans l'état; c'est ainsi que l'état perd ses citoyens et n'a plus insensiblement que des boutiquiers, des avocats, et des journalistes. Là aussi le patriotisme est dans toutes les bouches, et l'égoïsme dans tous les cœurs. C'est là aussi qu'un gouvernement débile par sa nature, et plus encore par la faiblesse et l'incohérence des institutions, n'ayant plus ni volonté, ni action spontanée, est contraint non seulement de céder, mais d'aider aux prétentions du parti dominant, et de perdre ainsi jusqu'au dernier de ses moyens, la force d'inertie. Au reste, nous prions le lecteur de ne pas oublier que tout ce que nous disons contre le monstrueux alliage de la démocratie et du commerce, doit être particulièrement appliqué à la situation politique des Américains.

des individus. Nous observerons seulement qu'il a rendu communes à tous les climats ces funestes épidémies qui, depuis deux siècles surtout, ont parcouru les diverses parties du globe, et auxquelles on ne peut plus arracher de victimes que par l'expatriation. Et nous ajouterons que c'est toujours dans les villes maritimes, où sont établis les grands entrepôts de commerce, que se manifestent les premiers symptômes de toutes les maladies épidémiques; fléau moderne, dont il est impossible de calculer la durée, de modérer l'influence, d'arrêter les ravages. On dit (c'est aux États-Unis qu'on dit cela) que le commerce, aidé de la démocratie, rend une nation riche, puissante et prospère. Cette assertion est au moins hasardée. Il n'est pas difficile de la détruire avec la connaissance du principe constitutionnel d'une démocratie, et des éléments qui la composent, et en s'attachant surtout à la précision comme à la justesse des expressions; car, dans un pays où le culte dominant est celui du commerce, et où nécessairement l'on n'a pour controversistes que des boutiquiers et des avocats, il faut s'attendre à discuter la valeur des mots comme celle des marchandises.

Le commerce veut une liberté absolue. Tous les réglements que lui imposera l'état seront

toujours en opposition directe avec ses intérêts. S'ils les favorisent, ils seront en contradiction évidente avec les institutions démocratiques. Si, comme le dit un publiciste célèbre, et comme l'expérience l'a prouvé, *le gouvernement démocratique ne peut convenir qu'aux états petits et pauvres;* c'est une absurdité de constituer et de vouloir stabiliser un état à-la-fois démocratique et marchand. En effet, un gouvernement démocratique proscrit le luxe; ou plutôt, les mœurs publiques l'éloignent (1); car lorsqu'une démocratie éprouve le besoin de lois somptuaires, elle est déja sur son déclin. Or, les spéculations du commerce ne portent réellement que sur les superfluités, sur les productions étrangères, et

(1) Voulez-vous un exemple du pouvoir des mœurs publiques dans un gouvernement de cette nature, ouvrez l'histoire des petits cantons helvétiques. La Suisse a conquis et conservé ses institutions politiques par la force de ses mœurs; et lorsqu'à la fin du dernier siècle, les seigneurs de Berne et de Soleure, séduits par les intrigues de l'Angleterre, et leurs relations financières avec cette puissance, voulurent se mêler des affaires de la France, la Suisse était perdue, si ses mœurs ne l'eussent sauvée; et les petits cantons, sur-tout les cantons démocratiques, ont conservé leurs vertus, leurs usages et leurs lois. Mais y a-t-il dans le monde civilisé un autre pays où le peuple sache vivre de chataignes et de lait aigre.

généralement sur tous les objets auxquels le caprice, aidé de la richesse, assigne des valeurs imaginaires, comme les besoins qui les attirent. Les lois se multiplient à l'infini, et sont nécessairement compliquées dans un état livré au commerce. Un petit nombre de lois, et sur-tout de lois simples, suffisent à la démocratie. Les intérêts du commerce sont divergents et privés. Dans une démocratie tous les intérêts convergent vers un centre commun, ou plutôt ils se réunissent, se confondent dans l'intérêt de l'état. Il faut des marchands à un état commerçant; il ne faut que des citoyens à un état démocratique. Enfin la vertu est la base de la démocratie; et jusqu'ici du moins la vertu n'a pas pris pour cortége les attributs du commerce.

Il est possible cependant qu'un gouvernement compose son existence politique d'éléments aussi opposés, et la prolonge quelques années, à la faveur de circonstances extraordinaires. Mais, fût-il secondé à cet égard par les dispositions physiques du pays, toujours est-il démontré qu'un pareil gouvernement n'aura pour garantie que sa nullité politique et l'état d'humiliation où l'auront réduit les autres puissances. Tels furent les Phéniciens, si célèbres comme marchands, si méprisés comme peuple.

Cependant allons plus loin ; accordons pour un moment que le commerce soit le moyen le plus prompt de faire arriver un État, même un État démocratique, à la prospérité : du moins sera-t-on forcé de convenir que le commerce et la démocratie ne peuvent procurer à l'État une prospérité durable et garantie par la puissance. Autrement il faut abjurer le témoignage de l'histoire, méconnaître tous les principes établis d'après l'opinion des législateurs et des publicistes anciens et modernes, récuser l'autorité des faits qui la justifient, et briser tous les monuments qui attestent la honte et l'infortune des nations commerciales. Quelle est donc la prospérité d'un peuple marchand ? C'est la bouffissure de l'hydropique qu'on prend pour l'embonpoint de la santé, ou plutôt, et pour nous rapprocher des circonstances actuelles, c'est l'éclat pâle et momentané du soleil, lorsque des nuages sombres et embrasés s'élèvent sur l'horizon, et vont détruire en une heure les espérances et la consolation du cultivateur.

Parmi les peuples anciens, vous ne trouverez que les Carthaginois chez lesquels le commerce fut une des causes, et non pas la source d'une longue prospérité. Mais Carthage n'était pas une démocratie ; les Carthaginois eurent un

gouvernement mixte (1); c'était un mélange d'aristocratie, d'oligarchie, et même de monarchie. Le commerce aida la fortune de Carthage, mais ne la constitua pas; sa prospérité se composa des éléments dont le concours a par-tout et dans tous les temps garanti et maintenu la consistance politique des États. Carthage eut une marine militaire formidable, une armée de terre nombreuse et bien disciplinée. S'il y eut peu d'indigènes dans cette armée, au moins le gouvernement eut-il la sagesse de la former des meilleures troupes alors connues : l'infanterie espagnole, la cavalerie numide, les frondeurs des îles Baléares, et les archers crétois, en faisaient la principale force. Sans doute le gouvernement de Carthage employa les ressources du commerce pour alimenter ses armées de terre et de mer; mais le commerce n'était pas une puissance dans l'État; il ne fut pas le régulateur de la marche politique des gouvernants. Il était un moyen accessoire et subordonné, un rouage utile au mouvement de l'administration publique. Dans le fait, l'autorité dont la constitution avait investi le Sénat, doit être considérée, sinon comme la cause unique, du

(1) Voyez Barthélemy, d'après Aristote. *Voyages du jeune Anacharsis.*

moins comme la cause première de la longue existence de Carthage; et Carthage périt, parce que les vertus et les armes de Rome la surprirent au moment où le peuple en délire voulait partager le pouvoir de ses magistrats (1).

Mais les Anglais! nous y voilà. *Les Anglais sont devenus puissants par le commerce.* Tel est le cri général dans les États-Unis, où les Anglais servent de modèle, et ont fait tant de caricatures.

Il est hors de doute que l'Angleterre est aujourd'hui la plus forte puissance qui existe, puisque son joug pèse à-la-fois sur les quatre parties du globe. Nous n'examinerons pas si sa prospérité intérieure répond à l'éclat de cette grandeur colossale, si les fondements de l'édifice sont assez solides pour en soutenir tout le poids. Nous observerons seulement que

(1) Si l'excès du pouvoir dans le peuple fit périr Athènes, le commerce avait préparé sa chûte; et cependant la situation géographique des Athéniens, la stérilité et le peu d'étendue de leur territoire, ont été, pour leurs législateurs, des motifs raisonnables de chercher dans les relations commerciales des éléments de puissance et des ressources pour leur administration. Mais ces ressources se sont développées et multipliées aux dépens des mœurs et des vertus guerrières et même un peu sauvages, qui firent triompher les Grecs, aux journées de Platée et de Marathon.

l'exemple de la Grande-Bretagne est, ainsi que celui de l'ancienne Carthage, hors de la question, parce que le gouvernement de la Grande-Bretagne n'est pas un gouvernement démocratique; et nous ajouterons, ou plutôt nous répéterons à ce sujet, ce que nous avons dit plus haut, qu'un État était obligé de favoriser le commerce, lorsque sa position géographique et d'autres circonstances locales lui en imposaient la nécessité. Mais nous avons dit aussi que sa prospérité ne pouvait pas être durable, parce qu'un État purement commercial ne peut acquérir ni puissance, ni indépendance, ni stabilité; et il y a long-temps que l'Angleterre n'existerait plus que dans le souvenir, si elle n'eût été que commerçante.

L'Angleterre a dû sa puissance à un concours de circonstances physiques et morales si extraordinaires, qu'elle sera toujours une exception dans l'histoire des peuples et des gouvernements; et par conséquent on ne peut rien induire de son exemple, comme donnée générale, dans l'application des principes qui constituent la force et la durée d'un État.

Une position isolée, et de longues discordes civiles, ont donné au peuple anglais un profond caractère national. Si ce trait, qui le distinguera long-temps des autres peuples, devait s'effacer

insensiblement et faire place à la vanité qu'inspire la puissance, ce serait moins l'effet des événements politiques de l'Europe que du machiavélisme et de la corruption du cabinet de Saint-James, qui aurait perverti le sentiment national, et sur-tout de l'influence excessive du commerce qui, après avoir dépravé l'esprit public, s'est emparé de la pensée du gouvernement (1), et l'a contraint de concentrer toutes ses combinaisons dans les intérêts, et de circonscrire toutes ses mesures dans l'ordonnance d'un système de monopole et de pillage qui

---

(1) L'argument le plus sensible et qu'on emploie dans toutes les occasions, est l'argent. En vérité, il semblerait que les gouvernements ne peuvent avoir d'autres vues, dans leur institution, et ne doivent être maintenus que pour cet objet; et quand cet objet (l'argent) est atteint, il importe peu qu'on se soit joué de la liberté, de la vertu, de l'honneur, de la probité, de la religion, et de la morale, etc. L'argent constitue la vertu et jette un vernis sur tous les vices.

(1) *The most feeling argument that is used on all occasions is the money. Indeed it seems as if governments were instituted with no other view, maintened for no other purpose, and that purpose (money) being obtained; no matter how human liberty, human virtue, honor, probity, religions, morals aud obligations are sported with. Money constitues every virtue, varnishes over or extinguishes every vice, etc.* *Vide* DUANE, *aurora march.* 22. 1809.

blesse la dignité du peuple anglais, et dont le résultat inévitable est de provoquer la haine et la vengeance de tous les peuples.

La Grande-Bretagne a joui d'une grande prospérité ; peut-être n'en a-t-elle plus que l'éclat. Elle dut cette prospérité à sa puissance, quand cette puissance ne fut que relative et calculée sur les ressources et les forces réelles de l'État. La Grande-Bretagne, placée au juste point d'équilibre convenable à sa situation, jouissait d'une indépendance garantie par ses propres moyens et la considération de l'Europe. Elle n'avait rien à craindre au-dehors, et recueillait au-dedans les bienfaits d'une constitution libérale, mais acquise par de longs et sanglants efforts, et peut-être altérée aujourd'hui comme le caractère national. Aujourd'hui l'indépendance de l'état pourrait être compromise, parce qu'on a voulu outrer sa puissance ; parce qu'il n'y a plus de rapport entre cette puissance et les moyens dont elle se compose, et principalement parce que la corruption, secondée par le danger public, est parvenue à démoraliser tous les actes du gouvernement.

Nous provoquons sur ces assertions l'examen le plus sévère des hommes sensés et instruits de tous les pays, et de l'Angleterre elle-même; et nous ajouterons que les hommes à talents

qui, depuis cinquante ans, se sont trouvés placés momentanément, et par l'effet du hasard, dans le cabinet de Saint-James, ont tous cherché à concilier chez le peuple anglais (peuple si estimable sous tant de rapports), les intérêts de la morale publique avec ceux du commerce, dégénéré maintenant en brigandage, parce qu'il a été un moyen de parvenir pour quelques empiriques qui se sont glissés dans le ministère, et dont, par une fatalité inconcevable, le règne est toujours plus long que celui des gens de bien, que celui des véritables hommes d'État, qui savent que la saine politique exige l'appui de la morale publique. Nous dirons que le gouvernement anglais a porté lui-même atteinte à la considération nationale, en autorisant l'entreprise de Copenhague, et en ne punissant pas l'attentat commis sur la frégate américaine sortant de la baie de la Chesapeack (*a*), et encore dans les eaux de la juridiction des États-Unis. On ne trouverait pas un autre exemple d'une telle violation de la foi publique dans l'histoire des nations civilisées.

Nous dirons que dans un pays où, même avant la dernière guerre (1), les taxes étaient

(1) *Vide Stephen's wars.*

hors de toute proportion avec les ressources locales ; où le produit de ces taxes peut satisfaire à peine aux intérêts de la dette publique ; où le papier monnaie, sans rapport d'équilibre avec le numéraire métallique, ne trouverait pas de garantie égale à sa valeur dans une hypothèque générale sur les biens fonds des trois royaumes ; nous dirons que dans un pays où l'évaluation indéterminée de ce papier-monnaie, laisse multiplier outre mesure celui des particuliers ; où le salut de la métropole et de la fortune publique repose sur les produits éventuels et la possession précaire de colonies distantes et séparées, n'ayant entre elles aucune unité d'appui, de mœurs, de langage, et d'intérêts ; nous dirons que si cet état continue de prendre pour base de son existence un système de monopole et d'envahissement qui doit le rendre ennemi de tous les peuples, il trouvera les éléments de sa dissolution dans les causes mêmes de sa puissance et de sa prospérité.

Mais si la position isolée des Anglais, leur climat, le peu d'étendue et de fertilité de leur pays, relativement au nombre de ses habitants, ne leur ont pas laissé le choix du système, on ne peut raisonnablement attribuer leur décadence qu'à l'abus qu'ils en ont fait, et au

moins ils ont été conséquents dans leur marche politique. Voulant tout asservir au commerce, corrompre et monopoliser par-tout, ils ont créé une marine formidable (instrument dangereux, redouté peut-être du gouvernement lui-même). Cette marine protége, défend les marchands nationaux, maltraite les autres, et leur enlève jusqu'au personnel des bâtiments; aide par la force les transactions mercantiles avec les étrangers; fait établir par-tout et par l'autorité du canon, des magasins ou des entrepôts; fait colporter les produits manufacturés dans tous les pays, y force les indigènes à les acheter malgré la défense des lois municipales, au mépris du droit des gens (*b*), et même contre la disposition formelle des traités, et souvent leur arrache par la séduction ou la violence, les marchandises qu'ils ne veulent pas vendre.

Telle est la machine anglaise, tel est cet édifice, admirable sous beaucoup de rapports, mais dont la chûte sera terrible et entraînera la ruine de tous les états qui ont fondé leur puissance sur son appui.

Et c'est cependant sur l'existence de la Grande-Bretagne, que les Américains se reposent du salut des États de l'Union; c'est à l'ombre de cette puissance, dont les excès épuisent les

forces et accélèrent le terme, qu'ils prétendent s'élever à une grande prospérité et se ranger sur la ligne des premiers pouvoirs. C'est sans marine militaire (1), sans armée de terre (2), sans population (*c*), sans agriculture (*d*), sans manufactures (*e*) et sans gouvernement (3), qu'ils prétendent arriver à la puissance. Et voilà les idées chimériques qu'on propage dans les États-Unis ! Voilà comme on corrompt le jugement d'un peuple généreux qui fit tant de sacrifices, et dont le courage et la patience ont vaincu tant d'obstacles pour acquérir une indépendance devenue problématique. Voilà comme on a substitué à ses penchants naturels pour la simplicité et la vertu, les desirs inquiets d'une impuissante ambition politique, et con-

---

(1) Les Américains ont sept ou huit frégates et quatre ou cinq corvettes.

Le commerce qui crée les richesses, excite l'envie des nations, et malheur au peuple commerçant qui néglige les armes. *De l'administration de la guerre*, par Xavier Audouin.

(2) L'armée, dite régulière, du gouvernement fédéral, est de trois ou quatre mille hommes; l'armée citoyenne est d'à-peu-près huit cent mille hommes : mais il est aisé de juger ce que peut être cette armée.

(3) On a vu que le gouvernement fédéral n'était qu'un être de raison.

centré toute son énergie dans la passion des richesses (1).

Quand il serait démontré que le commerce extérieur (*f*) a été l'unique cause de la prospérité de la Grande-Bretagne, certes, les législateurs constituants de l'Union fédérale n'en pourraient rien induire en faveur de leur système. Il est évident, au contraire, qu'il fallait éloigner les Américains d'une carrière dans laquelle leurs rivaux avaient la supériorité de tous les moyens de force, et tous les avantages de l'antériorité. S'ils voulaient imiter le système politique de l'Angleterre, ils devaient au moins modifier leur plan d'après les temps, les lieux, et les circonstances ; examiner quelle était la situation de l'Europe commerçante et maritime, lorsque les Anglais ont élevé leur puissance navale, les conséquences de leur fameux acte de navigation, et les changements survenus dans le monde politique, depuis cette époque jusqu'à celle où les Américains ont entrepris de suivre leur exemple. Il fallait comparer le point de départ, et contrebalancer les obstacles

(1) *Magnum pauperies, opprobrium, jubet*
Quidvis et facere et pati,
Virtutisque viam deserit arduæ.
HOR. Ode 18e.

qui s'offraient sur la route, avec les moyens de les vaincre pour arriver.

Le commerce n'a plus de secrets aujourd'hui. Ses procédés sont connus de toutes les nations. Les Hollandais, les Danois, les Français même en savent tout autant que les Anglais et les Américains. Mais dans la situation où se trouve l'Europe, ce n'est plus que par une force militaire supérieure, ou du moins égale, qu'un gouvernement peut raisonnablement espérer de soutenir la concurrence d'un grand commerce extérieur (1). Or, n'est-il pas absurde que les Américains, qui n'ont pas un seul vaisseau de ligne, conservent cependant la prétention de devenir la première nation commerçante du globe, après avoir entendu dire qu'elle en était la plus éclairée.

Mais si le commerce extérieur peut, dans les circonstances actuelles, compromettre l'existence politique des Américains, par les conséquences d'une guerre étrangère ; l'atteinte qu'il a portée aux mœurs doit en accélérer le terme. On ne fait pas assez d'attention dans les États-Unis au relâchement de la morale publique, parce qu'il n'y existe point d'intérêt national ; parce que les magistrats craignent le peuple,

(1) *Voyez* VOLNEY.

et sur-tout parce que la répression du scandale (1) pourrait être considérée comme un attentat à la liberté individuelle. Il est d'ailleurs une sorte de délit que l'opinion seule doit atteindre et punir. Si elle se tait, les mœurs ne peuvent plus suppléer les lois, et vous êtes averti de l'insuffisance de vos institutions; car l'état des mœurs est la boussole du législateur.

Nous examinerons dans le livre suivant si le congrès n'a pas oublié cette vérité politique; si le congrès qui est à-la-fois corps représentatif, législatif, et gouvernement, a bien connu toute l'importance de ses devoirs, les dangers qui menaçaient l'état, et la nécessité de mettre tous ses pouvoirs en action. Nous examinerons si le congrès a su distinguer le vœu national du vœu populaire; s'il ne s'est pas trompé sur les intérêts et même sur la volonté des Américains, en prenant souvent pour la véritable opinion publique, l'opinion factice d'un parti ou d'une faction. Nous examinerons si le congrès n'aurait pas dû préparer le peuple à la crise actuelle, et la rendre ainsi moins dangereuse, au lieu de lui faire espérer la conservation d'une paix devenue inconciliable

(1) Cela doit s'appliquer particulièrement à la protection accordée aux banqueroutiers.

avec ses intérêts et l'honneur national. Nous examinerons enfin ce qu'ont produit dans l'union Américaine le vice des institutions, la faiblesse des magistrats et le délire du commerce (*g*).

NOTES

DU LIVRE PREMIER.

(*a*) La marine américaine est à-la-fois la gloire et la honte de la nation ainsi nommée, la pépinière du génie martial qui l'anime, le département qui confirmera sa réputation, la garde-vestale de cette étincelle qui, soit qu'elle s'affaiblisse ou s'obscurcisse, n'expirera jamais sans emporter avec elle tout ce qui ennoblit, donne de la consistance et préserve un peuple. Il n'y eut jamais et il n'existe nulle part un meilleur esprit, et qui tienne plus de la valeur des anciens chevaliers, que celui qui règne parmi le petit nombre d'individus qui composent les officiers de cette marine naissante : ils réunissent à une connaissance supérieure de la navigation la discipline et la subordination, au moment du service; l'urbanité et la conduite qu'ils ont au dehors, ainsi que dans la société, leur mérite aussi les plus grands éloges; et aucune classe d'hommes n'a plus de droit que ce corps à être regardé comme la fleur du peuple américain. Mais l'affaire de la Chesapeak a terni leurs lauriers, au point que toutes ses eaux ne pourraient suffire pour faire disparaître l'ignominie dont elle les a entachés. Non seulement ceux qui se sont trouvés à cette hon-

teuse action, mais tous les officiers de la marine, on doit même dire tous les individus qui composent la nation, et par-dessus tout, la nation elle-même, y a participé également, et attend encore, dans la douleur, le moment de la vengeance : le sang et le sang seul peut laver cette tache. Une occasion s'est présentée, comme à dessein, de signaler leur courage et leurs talents; elle aurait pu servir, en un seul glorieux moment, à effacer les diffamations répandues de tous côtés sur le caractère national, et le mettre au rang des peuples les plus braves; elle n'a servi qu'à faire retentir le bruit de leur disgrace, et à propager dans toutes les régions leur lâcheté et leur incapacité.

Quand il n'y aurait d'autre motif que celui de contredire et de repousser les conséquences humiliantes qui peuvent résulter, dans le monde entier, d'une déconfiture dont il est impossible d'exprimer l'infamie, la nation américaine doit employer tout son zèle et ses efforts pour faire usage des ressources qu'elle possède, à l'effet de créer une marine respectable et formidable; non pas cependant de manière à alarmer et à exciter la jalousie des autres puissances, en faisant construire des vaisseaux de ligne; mais en formant une marine qui puisse convoyer et protéger la totalité de son commerce, et prévenir cette infinité de petits larcins qui provoquent continuellement, sans être des raisons suffisantes pour déclarer la guerre; une marine qui puisse, en tout temps, rendre inutile d'armer ses bâtiments marchands, et

mettre ainsi des armes dans les mains de gens sans expérience, guidés par la témérité et l'intérêt; prête, au premier signal, à balayer des mers le commerce de ses ennemis; à garantir ses côtes d'insultes journalières, et son caractère, d'une dégradation habituelle, enfin une marine composée d'un grand nombre de frégates, construites pour naviguer rapidement, et montées par de bons équipages.

Si on objecte à la dépense d'un pareil armement, je demanderai s'il y a rien de trop dispendieux pour les ressources immenses de ce pays-ci, dont, jusqu'à présent, la moitié n'a pas été employée, et lorsque la distribution en a été faite avec une timidité qui ressemble à l'avarice. Si on craint la guerre, quel sera le résultat de la déférence, de la corruption, du trafic de l'honneur, des droits des propriétés, etc., avec lesquels on obtient des délais? La puissance doit amener la guerre, et la destruction doit en être la suite, à moins d'être préparé pour l'événement.

Tant que l'amour du changement durera, l'illusion de l'abandon de soi-même pourra continuer; mais à l'instant où il s'établira une règle dans les affaires politiques, il faudra qu'une marine entre dans ce qui en constituera les bases principales. La puissance, les ressources, les moyens de subsistance, l'honneur, le caractère, l'existence nationale, du peuple américain, exigent impérieusement une protection de cette nature.

Une marine composée de frégates aurait assuré l'exécution de l'embargo : les lois relatives au revenu

ordinaire des États-Unis ne peuvent même être maintenues sans une force pareille. Lorsque la paix reviendra, si jamais elle revient, l'Océan sera couvert de pirates. Dans le fait, il en est couvert à présent, c'est-à-dire, de maraudeurs avec des chaloupes; mais au retour de la paix, des flibustiers bien montés infesteront les mers et pilleront tous les bâtiments. Aucun commerce ne sera en sûreté sans une marine pour le protéger; il faudra que les Américains se laissent voler, piller, brûler, couler à fonds, et détruire dans toutes les latitudes, ou convoyer par les Anglais ou quelque autre puissance amie, ce qui occasionnera plus de mal et de dépenses, en dernier ressort, que ne le ferait une marine qui leur appartînt.

(a) *The American navy is at once the glory and the shame of the American nation : the nursery of its martial genius, the chancery of its fame, the vestal guard of that spark which however it may fade or darks, can never expire without carrying with it all that ennobles, embodies and preserves a people. Among so small a number of individuals as compose the officers of this little navy, never did nor does there exist a more glorious spirit of chivalrie valour and enterprise, superior nautical skill, and proficiency, discipline, subordination and concert in time of service; more Gentleman like deportmens, urbanity and unexceptionable conduct in society. There is no body of men so well deserving to be entitled the flower of the country. But the affair of the Chesapeake has drenched their laurels with more ignominy than all the waters of the Chesapeake can wash*

out: not only those implicated in that indelibly shameful transaction, but every officer in the navy, nay every individual in the nation, and above all, the nation itself still smarting unrevenged under such an infliction. Blood, blood alone can wash out that stain. An occasion, presenting itself, as if on purpose, to signalize their courage and capacity, which might have been the means of wiping off in one memorable hour all the aspersions flung from all quarters on the national reputation, and of stamping their name in the foremost file of courageous people, was suffered to sound the tocsin of their disgrace, carrying through all regions the lugubrious réverberations of their cowardice and incapacity.

If it were for no other purpose than to contradict and repel the foul consequences all the world must infer from this unspeakably infamous disconfiture, the American nation should apply all their zeal and efforts to the immense ressources they enjoy for creating a respectable, a formidable navy, not such a navy as might alarm the jealous dominion of other powers, a navy of ships of the line, but such a navy as might serve to convoy and protect their universal commerce; preventing those infinite petty impositions and larcenies, that are perpetual provocations without even being sufficient motives to war, as would render it always unnecessary to arm their merchant ships, thus putting arms into the hands of the inexperienced, rash and interested, as might at a moment's warning be ready to sweep the commerce of their ennemies from every sea, as would

serve to guard their coasts from daily insult and aggression, and their national character from habitual degradation. A navy of numerous, swift sailing, well appointed fregates.

If the expense of such an armament be objected to, i would ask what can be too expensive for the immense ressources of this country, hitherto not half developed, and husbanded with miserlike timidity? If the risk of war, what is the end of deferring, of buying off, of bartering honor, right, property, every thing for procrastination and reprieve? War must come with power and destruction must follow, unless some preparation be on foot for the exigency.

While the rage of innovation lasts, this visionary self abandonment may endure. But whenever the policy of the country shall be settled, a navy must enter into, and constitute a principal part of that policy, it is indispensable. The power, the resources, the sources of subsistence; the honor, the character, the national existense of the American nation call aloud for this safeguard.

A navy of fregates would have effectualy enforced the embargo, nor can the ordinary revenue laws of the united states be sustained without one. When, if ever, peace shall return in Europe, the ocean will swarm with pirates, in fact it does now with little cockboat marauders, but at the return of peace, bucaners and blackbeards will infest every ocean and ransack every sail. No commerçe will be safe without a navy to protect it: and the Americans must submit to be robbed and

plundered, burned, sunk and destroyed in every latitude, or, to be convoyed by the english, or some other friendly power, which will excite more jealousies, and prove in the end more expensive than a navy of their own. Inchiquin's letters.

(*b*) Il me semble qu'on attache quelquefois trop peu d'importance à la signification des mots, et surtout à la véritable acception de ceux qui les représentent dans un idiôme étranger, ce qui produit souvent des erreurs ou au moins de l'ambiguité dans la plupart des transactions politiques. Par exemple : les Anglais appellent *loi des nations* (law of nations) ce qu'on appelle en Europe *droit des gens*.

Voilà ce que m'écrivait, à ce sujet, un homme instruit, et qui s'est particulièrement appliqué à étudier et à démêler toutes les ruses de la doctrine anglaise.

« Indépendamment des intérêts bien ou mal entendus qui divisent les peuples, il est encore des « difficultés qui viennent de la diversité des langues. « Celle de chaque peuple porte l'empreinte de son « caractère; et ce caractère lui-même est déterminé « par ses lois, ses mœurs, ses habitudes, sa doctrine « ou ses opinions. D'où il suit que, dans la comparaison de deux langues, les expressions qui semblent se correspondre, et qui, dans l'usage, sont « respectivement traduction les unes des autres, représentent en effet des idées fort différentes. Par « conséquent, quand on traite de matières très-sé-

« rieuses où il entre de ces sortes de comparaisons « de langages, il n'est point indifférent de refléchir « sur la valeur des mots qu'on emploie. »

» Nous autres Français, nous disons que l'homme « en société perd le sentiment de sa faiblesse, et que, « sentant sa force, il est toujours prêt à en abuser, « ou qu'il en abuse, ce qui produit l'état de guerre; « et nous ajoutons : *considérés comme habitants d'une « si grande planète, qu'il est nécessaire qu'il y ait dif- « férents peuples, ils ont des lois dans le rapport que « ces peuples ont entre eux ; et c'est le droit des gens.* « (Esprit des lois, liv. 1^er^, chap. 3).

« Nous disons pareillement que les *lois*, dans leur « signification la plus étendue, *sont les rapports né- « cessaires qui dérivent de la nature des choses.* (*Ibidem.* « livre 1^er^, chap. 1^er^).

« Le droit des gens n'est donc que l'existence de « ces rapports naturels que les nations ont entre elles. « C'est un droit et non une loi.

« Si pour rendre cette idée bien claire et bien « distincte, que nous attachons au nom appellatif « *droit des gens*, on se sert en anglais de cette locu- « tion : *the law of nations* (la loi des nations), on « jette de l'obscurité dans toutes les discussions, et « on les rend interminables, faute de justesse et d'ac- « ception uniforme, indispensable pour l'exposition « des premiers principes, et pour la communication « de leur concept, entre deux peuples qui ont des « langues différentes. Si le Français parle de droit, et « que l'Anglais parle de loi, dans le même cas et sur

« le même sujet, et que ces deux choses soient en « elles-mêmes dissemblables, il sera impossible de « s'accorder, puisqu'il le sera de s'entendre.

« Cet inconvénient de la variété des langues est « journellement aperçue, et en voici un exemple. « Dans l'Aurore du 21 de ce mois, on rapporte un « extrait de la gazette de Newyorck; c'est une pièce « intitulée *on the prospect of war*, dans laquelle je « je trouve : Je ne parle point de la *loi des nations.* « (dénomination assez absurde, attendu qu'il n'y a « point de loi qui soit reconnue); mais à l'égard de « cette loi impérieuse que les deux puissances ont « substitué aux usages qui étaient reçus autrefois « comme loi des nations.

« *We speak in relation not to the law of nations* « *(as it has been absurdly enough called) because there* « *is no law that is acknowledged), but in relation to the* « *imperious. Law which both the powers have substituted* « *for the usages that were formerly receved as a law* « *of nations.* »

« Remarquez bien, je vous prie, l'équivoque qui « se trouve dans ma version littérale, et par consé- « quent, dans le texte, par l'emploi que j'ai fait de « ces mots, La loi des nations. Elle donne lieu immé- « diatement à l'objection très-fondée en elle-même « qu'il n'y a point de loi reconnue entre les nations. « On le sait bien : il n'y a point de loi, à proprement « parler, c'est-à-dire, qu'il n'y a point de règle cons- « tante qui soit établie et garantie d'un commun ac-

« cord. Mais l'objection s'évanouirait si, au lieu de « la loi des nations, j'écrivais : Je ne parle point du « droit des gens, car cette phrase signifierait : Je ne « parle point de ces rapports établis par la nature « qui servent de fondement à toute communication « des hommes entre eux, quand on les considère « collectivement sous la dénomination de peuple : « rapports toujours existants, et qui sont ou doivent « être l'origine de cette règle que l'on appellera *loi*, « quand elle sera reçue.

« Il n'y a en effet, dans le monde, qu'un droit des « gens ; et il n'y a point de loi des nations. C'est une « fâcheuse vérité : mais encore faut-il la mettre en « évidence, comme le sont ses trop cruels résultats.

« Remarquez encore comment notre expression *le* « *droit des gens* semble n'avoir aucun équivalent dans « la langue anglaise. Est-il donc étonnant que tous « ceux qui la parlent aient une si grande disposition « à méconnaître la chose comme le mot? Que dis-je! « ne voyez-vous pas la perfidie réfléchie de cette lan- « gue traîtresse, dont l'origine se trouve au sein du « brigandage et de la barbarie, et qui cherche toujours « à en propager les fléaux, depuis même que quel- « ques lumières ne l'ont éclairée que pour la rendre « plus artificieuse? Ceux qui l'ont perfectionnée sa- « vaient bien qu'une loi doit être délibérée, et con- « sentie, et sanctionnée. Qu'ont-ils fait? Là où il n'y « a point de loi, ils se sont servis du mot loi, pour « dire avec avantage que cette loi n'existe point. Par « une adroite substitution d'un mot pour un autre,

« ils ont ainsi écarté la notion qui résulte du mot « droit. Quelle en est la conséquence ? que ceux même « qui se servent, de bonne foi, de cette langue, et « qui veulent écrire avec une certaine bienséance, tel « que l'auteur du passage que je viens de citer, sont « obligés d'employer une expression vicieuse qui leur « fait énoncer une pensée immorale et anti-sociale ; « savoir : la négation absolue du *droit des gens*.

« Dire qu'il n'y a point de droit des gens, c'est ne « reconnaître aucuns rapports possibles des nations « entre elles, c'est dire une extravagance, si l'on est « de bonne foi ; et si l'on est de mauvaise foi, c'est « faire un crime politique ; c'est chercher à légitimer, « par système, un choc constant et universel entre « toutes les nations. Car, s'il n'y a plus de droit, il « ne reste plus que la force ; alors vous établissez « entre les peuples une perpétuelle oscillation de fu- « reurs ; vous reproduisez sur la terre la barbarie « même, qui se propage toujours du grand au petit, « des nations aux individus. En niant les rapports pri- « mitifs et naturels, vous ruinez la morale dans sa « base ; et si vous êtes un peu conséquent en raison- « nement, vous conviendrez qu'il n'y a aucune raison « pour que cette lutte de la violence avec la force « cesse jamais, à moins qu'on ne reconnaisse enfin les « rapports qu'ont entre elles les nations, c'est-à-dire, « jusqu'à ce que l'on fixe un droit des gens.

« Un des docteurs américains qui instruisent l'uni- « vers par la voie de leurs journaux, l'*Américain* « (gazette démocratique) rapporte dans sa feuille

« d'hier un extrait d'une production périodique du « fameux Cobbett; c'est celle dans laquelle il veut « prouver que l'Angleterre a le droit d'affecter et de « retenir l'empire de la mer, et de l'exercer même « sur les rivages opposés aux siens. A cet effet, il « prétend qu'entre nations, la force seule constitue « le droit; et il veut prouver qu'il n'y a point réelle- « ment de droit des gens. Il est tout simple qu'un « homme payé par le ministère pour tâcher de pallier « les attentats du gouvernement, écrive de pareilles « choses; mais ce que je ne concevais pas être pos- « sible, c'est que des Américains qui sont ou qui doi- « vent être, par institution, des hommes moraux, « applaudissent formellement à de telles maximes. Je « dénonce ici leurs propres expressions.

« Nous pensons, comme Cobbett, que la puissance « donne le droit, et que le plus fort est disposé à « opprimer le plus faible; que la loi des nations est « une idée spéculative de quelques individus, qui « n'est fondée sur d'autres titres que sur l'usage com- « mun des nations, quand il s'accorde avec leurs in- « térêts.

« *We agree with Cobbett, that power begets right,* « *and that the stronger will oppress the weaker, and* « *that the law of nations, is merely the speculation of* « *individuals fundens on no compact but the common* « *usage of nations, when it suits their common interest.*

« Certes, une pareille doctrine généralement répan- « due dans un pays, caractériserait un peuple de bri-

« gands : et c'est pourtant sur de tels principes que « l'accord est parfait entre quelques journalistes démo- « crates et les écrivains stipendiés du cabinet de « Saint-James. Qu'attendre d'une telle coïncidence « d'opinions, en politique et en morale ?

« O Américains ! je vois bien pourquoi vous dites « avec Cobbett, que les nations.... (Mais il convient « que pour retracer de si abominables pensées, je ne « me serve que du langage qui seul, de nos jours, « leur est approprié).

« Mais les nations ne reconnaissent aucune loi ; et « quoiqu'il y ait des hommes qui aient écrit sur ce « qu'ils appellent la loi des nations, leurs écrits ne « sont qu'opinions d'individus ; et ce qui a été avancé « chez telle ou telle autre nation, à différentes épo- « ques. Le fait est que, lorsqu'il est question de l'in- « térêt des nations, par la nature de la chose, ce doit « être en résultat la puissance qui, sous l'apparence « de la loi ou de l'usage, desire faire ce qui lui plaît.

« *But nations acknowledge no law ; and though « there are men who have written upon what they call the « law of nations, their writtings are merely the opinion « of individuals, and the history of what this and that « nation has, at different time, done. The fact is that « in the concern of nations, from the very nature of « the thing, it must be that power, in the end, under « whatever shew of law or usage will have its way.*

« Quand je rencontre de pareilles pensées, je sens « bien pourquoi la langue que l'on parlait à Carthage

« n'a pas survécu à sa ruine ; et pourquoi le traité *de*
« *legibus*, et les autres monuments d'une sublime
« vertu, ont triomphé déja de dix-neuf siècles. Est-ce
« donc l'un des privilèges exclusifs de la raison ver-
« tueuse, de transmettre d'âge en âge les langues qui
« la professent ? Quelle preuve plus manifeste que les
« hommes aiment la justice, et qu'ils abhorrent, en
« tout temps et en tous lieux cette criminelle audace
« qui pervertit jusqu'aux premières notions de l'équité
« naturelle pour colorer des forfaits, et pour consa-
« crer des usurpations maritimes et commerciales !

« Il est vrai, et d'ailleurs, il est universellement
« reconnu dans le monde honnête, qu'il existe entre
« les hommes, soit qu'on les considère comme mem-
« bres de sociétés, soit qu'on les envisage sous d'autres
« points de vue, des rapports de justice qui sont an-
« térieurs à toute sanction de loi positive ou de
« contrats dont ces rapports sont les fondements.
« C'est à ce sujet qu'on a observé avec raison que
« tous les rayons d'un cercle étaient égaux avant qu'on
« eût tracé des cercles. Il n'y a guère que quelques
« philosophes anglais, tels que Hobbes, et peut-être
« aussi quelques auteurs carthaginois, qui ne sont pas
« venus à ma connaissance, qui aient pu penser au-
« trement, etc., etc. »

(*c*) La population de toutes couleurs peut s'élever aujourd'hui à sept millions d'ames, et l'on s'apercevra, en jetant les yeux sur la carte des États-Unis, combien les hommes doivent être clair-semés sur un aussi vaste territoire. Autant que j'en ai pu juger

par la carte d'Arrowsmith, la moins mauvaise qui existe dans le pays, où il n'y en a point de bonnes, ce territoire doit avoir environ mille lieues de long depuis l'extrémité nord de la province du Maine, jusqu'à l'embouchure du Mississipi, dans le golphe du Mexique. Sa largeur varie et s'augmente journellement à la faveur des traités que les indigènes laissent faire au gouvernement fédéral, et qui ressemblent assez par le résultat aux transactions du fameux Penn avec leurs ancêtres. Le gouvernement américain fait de ces traités par douzaines. Le prétexte est toujours de former de ces tribus de sauvages, des peuples sédentaires; le motif, de les dégoûter promptement des bienfaits de la civilisation, afin de s'emparer de leur territoire, et de les faire reculer vers les côtes maritimes de l'ouest.

La population blanche des États-Unis se compose d'Anglais, de Suédois, d'Écossais, de Hollandais, d'Irlandais, d'Allemands, de Français, et même de Suisses; de quelques Espagnols et Italiens, mais en très-petit nombre. Tous ces habitants ont des sentiments et des intérêts différents, qu'ils tiennent de leur origine et de leur profession, et c'est une des causes qui entretiennent la division entre les divers états de l'Union, et qui empêchent le caractère national de se former. Au surplus, le lecteur se fera une idée exacte de cette population, de la diversité de ses éléments, de ses intérêts, et de ses habitudes, aprés la lecture d'un mémoire lu à l'Institut national, et qui porte le cachet d'un talent supérieur.

Quel appui moral, et même quel secours physique peut-on attendre d'une telle population pour défendre et conserver le pacte constitutionnel et l'unité du gouvernement? Cette absence d'intérêt commun se laisse apercevoir non-seulement d'état à état dans les assemblées du peuple, mais même de comté à comté dans les états particuliers; mais encore elle se fait remarquer dans les relations domestiques. Les liens de famille sont imperceptibles aux États-Unis, sous le rapport du sentiment et de la dépendance; et ils sont nuls à l'égard de la religion. L'indifférence que manifestent les uns pour les autres les membres d'une même famille, est telle qu'on n'y connaît pas les égards, encore moins les prévenances, qu'à défaut d'attachement on impose par-tout ailleurs comme devoir. Si vous en exceptez l'intérêt du commerce qui les réunit quelquefois, les Américains vivent, pour ainsi dire, isolés au milieu de leur famille, de leurs amis, de leur société.

Tout ce qui tient aux affections locales semble étranger aux Américains. Un Français, un Allemand, un Russe, etc., ne quitte pas sa famille, les lieux qui l'ont vu naître, et enfin, s'il m'est permis d'employer cette phrase vulgaire, ne perd pas de vue le clocher de son village, sans les plus vives émotions, sans des regrets amers et quelquefois mortels. Un jeune homme du Connecticut (et je prends cet exemple dans un état qui fait exception, étant un des moins étendus, et le plus peuplé de tous), un habitant du Connecticut, ai-je dit, abandonne le toit paternel, se

sépare pour jamais de ses parents, de ses amis, de tous les objets qui ont formé, nourri les douces habitudes de son enfance, pour aller s'établir à l'autre extrémité de l'Union, et vous apercevrez à peine de légers témoignages de regret réciproque. La tranquillité de la famille n'en sera pas un instant altérée; et le lendemain on n'y pense plus.

(*d*) On doit supposer qu'avec cette espèce de population, l'excessive cherté de la main-d'œuvre, et l'influence du commerce qui attire exclusivement toutes les spéculations et tous les intérêts, l'agriculture ne peut pas être florissante; elle est entièrement soumise aux chances et aux caprices du commerce extérieur. Outre que l'agriculture, comme art, est dans son enfance aux États-Unis, il faut encore pour qu'elle se soutienne dans l'état de langueur où elle est, que ses produits trouvent des débouchés, et ces débouchés sont toujours incertains, puisqu'ils dépendent des événements politiques du dehors. D'ailleurs les parties en culture ne sont que des exceptions dans cet immense pays. Il ne faut pas même juger de l'étendue des terres cultivées par celle des terres découvertes, et déja dépouillées de leurs productions sauvages; car le cultivateur américain détruit beaucoup plus qu'il ne plante, et comme il n'est point généralement d'usage de donner plusieurs labours aux terres, ni même de les fumer, on cherche toujours des terrains vierges pour obtenir de nouvelles récoltes, et tel champ qui n'a été en rapport que deux ou trois ans, est abandonné pour un sol nou-

veau, et souvent moins productif; au reste, il y a à cet égard, comme à beaucoup d'autres, une foule d'exceptions qui tiennent à la différence du climat, des productions, et encore à l'espace des cultivateurs. Par exemple, dans les états du sud où les terres sont cultivées par des noirs esclaves, et dont les produits sont considérés comme denrées de luxe, tels que le tabac, le coton, l'indigo, etc., la culture est plus déterminée, plus suivie, moins errante. Dans les états du nord où il n'y a point de noirs, et par conséquent d'esclaves, où d'ailleurs la population est plus considérable et plus compacte, l'agriculture est aussi plus avancée; mais le sol est ingrat, sur-tout dans la partie littorale.

La terre est assez bonne dans les états du centre, et progressivement meilleure à mesure que vous vous éloignez des côtes maritimes. Elle est très-bonne dans les états de l'ouest; mais la population est si rare dans cette partie, que l'agriculture y est à-peu-près nulle. Et puis, c'est sur-tout dans ces états du centre et de l'ouest, qu'on a la manie de défricher, uniquement pour avoir un terrain nouveau, et en laisser d'autres en friche, ce qui s'oppose évidemment aux progrès de la culture; et la ruine prochaine du commerce extérieur diminuera de moitié le prix des produits indigènes, sur-tout des farines, et portera le dernier coup à l'agriculture américaine.

Vous trouvez dans l'ouest des états de Pensilvanie et de Newyorck (états du centre), quelques cantons habités par des Allemands. On reconnaît aisément, à

la manière dont sont établies les fermes, aux soins qu'on donne aux bestiaux, à la culture et l'entretien des terres, l'esprit d'ordre, de patience et d'industrie qui caractérise ce peuple estimable.

(*e*) Les Anglais ne souffriront jamais qu'il se forme des manufactures dans un pays soumis à leur influence absolue, puisque c'est l'espèce de rivalité qu'ils redoutent le plus. Il n'y a donc point, à proprement parler, de manufactures aux États-Unis. La cherté de la main-d'œuvre, l'aversion qu'a généralement le peuple américain pour les arts sédentaires; le goût nourri par l'usage des marchandises anglaises, la facilité de se les procurer à de longs crédits, et souvent avec des capitaux étrangers; l'indiscipline et la paresse des ouvriers, qui prétendent ne devoir travailler que pendant trois jours pour vivre pendant une semaine, et qui, communément, fixent eux-mêmes leur salaire; la crainte du feu, accident assez ordinaire, parce qu'il a diverses causes : la mauvaise construction des édifices, l'état d'ivresse à-peu-près habituel des ouvriers, leur négligence, etc., secondent parfaitement les vues de l'Angleterre.

Plus on observe les États-Unis sous le rapport de leurs relations commerciales avec la Grande-Bretagne, plus on est frappé de cet état humiliant de dépendance dans lequel les Américains se sont volontairement placés, et où les retiennent aujourd'hui la crainte et l'habitude. En vérité on serait tenté de croire qu'il existe entre les deux nations une con-

vention secrète, en vertu de laquelle les Américains ne pourraient exploiter leurs produits qu'au profit de la puissance insulaire.

Nous allons citer deux exemples entre mille, qui prouveront jusqu'à quel point les États-Unis sont asservis au joug de leurs anciennes relations avec l'Angleterre.

Les colons (on nomme colons ou planteurs les propriétaires dans les états du sud), les colons sont dans l'usage d'habiller leurs esclaves deux fois par an. Chaque esclave reçoit un pantalon et un gilet. On s'imagine bien que l'étoffe est de l'espèce la plus commune et la plus grossière; par conséquent il était facile de la fabriquer dans le pays, et même de faire de sa fabrication un objet de travaux domestiques, et cependant, jusqu'ici du moins (1811) les Anglais fournissent aux Américains le vêtement de leurs esclaves; et ce seul article monte annuellement à deux millions de dollars (dix millions cinq cent mille francs.)

On va juger sous un autre rapport combien l'échange des matières premières contre les objets manufacturés est avantageux aux Anglais. Le calcul qui suit a été fait par un planteur de la Caroline du sud: « Nous vendons communément nos cotons de la plus « belle qualité à vingt-deux sous la livre. On suppose « que les frais de commission, de frêts, d'assurance « contre les dangers de mer, portent à vingt-six sous « cette livre de coton, rendue dans un magasin de « Liverpool. Une livre et demie de ce coton vous « donne douze paires de bas qui ont coûté de main-

« d'œuvre de trente à quarante sous la paire. Ces bas « sont vendus à Philadelphie ou à Baltimore, etc., « un dollar et demi la paire. (Environ huit francs.) »

(*f*) On ne conçoit pas comment la plupart des négociants ne trouvent de chances de fortune, et ne placent leurs espérances, que dans le commerce extérieur. Nous transcrivons à ce sujet le paragraphe suivant, extrait d'un papier français.

« Il est remarquable qu'on doive aux commerçants « eux-mêmes une méprise que tous les efforts de la « plus judicieuse logique sont à peine parvenus à « faire sentir. Frappés des avantages particuliers que « de petits états retiraient du commerce maritime et « extérieur, de la richesse que les ports se procuraient « par la navigation, les négociants n'ont vu de com- « merce que dans les exportations et les importations; « en un mot, dans les relations commerciales avec « l'étranger. Le commerce intérieur toujours sûr, « toujours utile, fondé sur une consommation qu « ne varie que graduellement, et reprend son niveau « sans secousse, leur en a à peine paru mériter le « nom, ou au moins ils l'ont placé dans l'opinion à « une grande distance de celui qui se fait au-dehors, « mais l'erreur est évidente, etc. »

(*g*) Nous citerons encore sur le commerce l'opinion du docteur Brown. Nous pensons que les Américains ne peuvent pas décemment récuser une autorité anglaise que nous invoquons à l'appui de nos assertions.

« Je crois, dit le docteur Brown, que si l'on veut

« bien en étudier la nature et les effets (du com-
« merce), on demeurera convaincu que, soit dans
« ses commencements, soit dans sa médiocrité, il est
« très-avantageux à une nation; mais qu'arrivé à son
« plus haut période par ses progrès ultérieurs, il lui
« devient réellement dangereux et funeste. D'abord
« il pourvoit aux nécessités mutuelles des nations
« commerçantes; il prévient leurs besoins, il augmente
« leurs connaissances, il les guérit de leurs préjugés,
« il y étend le sentiment de l'humanité; ensuite il
« procure au peuple des agréments; il multiplie le
« nombre des citoyens, il bat monnaie; il fait naître
« les sciences et les arts; il dicte des lois équitables;
« il répand par-tout l'abondance et la prospérité;
« mais, parvenu enfin à son troisième et plus haut
« période, il change de nature, et produit de tous
« autres effets. Il amène les superfluités avec l'opu-
« lence; il engendre l'avarice, il enfle le luxe; et en
« même temps qu'il porte parmi les personnes du
« plus haut rang un raffinement de délicatesse qui
« achève de les améliorer, il corrompt évidemment
« les principes de toute la nation.

« D'abord l'industrie est frugale, et s'accorde avec
« la générosité. Bornée à ce qui intéresse le nécessaire,
« renfermée dans le cercle de jouissances modérées
« des biens de la vie, elle emploie volontiers son su-
« perflu en libéralités. Mais à mesure que l'industrie
« augmente les richesses, elle augmente aussi le goût
« de l'opulence; l'amour de l'argent étant l'ouvrage
« de l'imagination, et non du sentiment, on ne s'en
« rassasie point; on se dégoûte des objets des passions

« naturelles ; il n'est point d'habitudes qui se fortifient « plus par l'usage que celle d'amasser de l'argent ; un « homme qui l'a contractée s'en occupe tout entier ; « il y concentre toutes ses vues, rien n'égale à ses « yeux la satisfaction de grossir ses trésors. Ainsi, « tout marchand qui vise à l'opulence doit par cela « même devenir industrieux ; et ce qui le rend indus- « trieux doit le rendre avare. Or, ce qui est vrai ou « particulier, l'est aussi du corps entier d'une nation « qui commerce. Si cette nation trafique pour s'enri- « chir, si sa dernière fin est d'arriver à l'opulence ; « et, si dans cet esprit les chefs mêmes de cette nation « sont des commerçants, le caractère prédominant de « tout le corps national sera une industrieuse avarice. « On ira fouiller dans tous les pays, sous tous les « climats, on bravera les mers, les écueils et les tem- « pêtes, pour satisfaire aux besoins de l'avarice et du « luxe. »

Nous invitons nos lecteurs à lire les lettres de Mably à M. Adams, alors ministre plénipotentiaire en Hollande, et nous joindrons à l'opinion de Mably celle de Cautillon, extraite du même ouvrage.

« Cautillon avait fait lui-même un très-grand com- « merce, et démêlé tous les ressorts qui le font mou- « voir et agir, et auxquels les commerçants, les ban- « quiers, les agioteurs, et les spéculateurs d'affaires, « obéissent si fidèlement. On voit que l'argent est « l'ame de toutes leurs opérations ; qu'ils habitent un « pays, mais n'ont point de patrie ; que leur cupidité « se communique insensiblement à tous les citoyens

« qui, ayant toujours de nouveaux besoins, ne peuvent « jamais avoir assez de fortune. Considérant ensuite « le commerce en homme d'état, il prouve très-bien « qu'il ne donne et ne peut donner à un peuple qu'une « puissance passagère et momentanée. Cette opulence « dont il est si fier disparaît promptement, parce que « les frais d'un riche commerce étant augmentés, on « abandonne ses propres marchandises pour courir « après celles d'un peuple pauvre, chez lequel la « main-d'œuvre est à bon marché. Alors on accuse « les administrateurs de l'état de sottise ou de négli- « gence, parce que le commerce est détruit, et que « l'argent devient plus rare; comme s'il était en leur « pouvoir de changer la nature des choses. Cependant, « remarque Cautillon, dans les moments d'opulence « dont on a joui, on s'est enivré de sa prospérité; « (Américains, écoutez), on s'est fait des idées chimé- « riques de sa puissance et de sa grandeur futures, etc. »

On peut ajouter à ce qu'ont écrit sur ce sujet les deux publicistes éclairés que nous venons de citer, que si le commerce devient dangereux lorsqu'il a acquis un grand développement, il l'est sur-tout pour une nation faible par ses institutions, par le défaut de population, et encore par l'espèce de sa population, et aussi par l'immense étendue de son territoire, etc., etc. On m'objecterait en vain que si cette nation, favorisée par sa position géographique, n'a point de voisins, elle n'a rien à redouter du dehors. Je répondrai que si cette nation n'a point encore de voisins, elle en aura bientôt quand elle sera devenue

riche ; que ses richesses seront un objet d'envie et de cupidité pour les autres peuples, d'autant plus que cette nation aura moins de moyens de les défendre. Je dirai que dans un tel pays le commerce absorbera toute la capacité des citoyens, les rendra inhabiles pour toute espèce de fonctions publiques, corrompra les mœurs sans les adoucir, et détruira le caractère national, ou l'empêchera de se former.

Je dirai qu'un tel peuple n'acquérera point de consistance ; et que, perdant toute espèce d'intérêt et d'esprit public, il laissera dégrader et avilir son propre gouvernement, au point d'en faire un objet de mépris ou de pitié pour les autres puissances ; que ce peuple sera tellement enivré par le succès éphémère de son commerce, et si familiarisé avec la honte des humiliations, qu'il ne voudra pas même être averti des dangers qui menacent son existence politique. Un étranger qui s'avise de ne pas trouver que tout est au mieux dans les États-Unis y est considéré comme un ignorant. C'est bien au peuple Américain qu'on peut appliquer avec justesse ce paragraphe d'Helvétius : « Souvent un petit bien présent suffit pour enivrer « une nation qui, dans son aveuglement, traite d'en- « nemi de l'état le génie élevé qui, dans ce petit bien « présent, découvre de grands maux à venir. On ima- « gine qu'en lui prodiguant le nom odieux de Fron- « deur, c'est la vertu qui punit le vice ; et ce n'est le « plus souvent que la sottise qui se moque de l'esprit. »

FIN DU LIVRE PREMIER.

APERÇU

SUR

LA SITUATION POLITIQUE

DES ÉTATS-UNIS

D'AMÉRIQUE.

LIVRE SECOND.

Les événements politiques et militaires qui ont eu lieu, et qui se sont succédés si rapidement en Europe depuis 1804 jusqu'ici (1811), ont prouvé à tous les Américains de bonne foi les vices de leur système, et de la conduite de leur gouvernement, obligé de s'y soumettre. Tous les moyens peu honorables que le congrès a employés pour garantir les États-Unis de la secousse générale, n'ont fait qu'augmenter progressivement l'embarras et le danger de leur situation politique. Les hommes investis de l'autorité fédérale, ne trouvant d'appui ni dans la constitution, ni dans le caractère national, ni

dans leur propre énergie, ont livré la direction du vaisseau de l'État aux caprices de leurs commettants et au hasard des circonstances. Cette triste vérité repose sur des faits incontestables, et il suffira de les rappeler au souvenir de nos lecteurs pour les convaincre que le gouvernement américain n'a pris que de fausses mesures durant cette période si féconde en catastrophes. Cette digression ne peut être étrangère aux fins de cet aperçu.

Le gouvernement fédéral a toujours considéré la guerre entre la France et la Grande-Bretagne, comme la circonstance la plus favorable à l'accroissement et au développement de la puissance mercantile des États-Unis, et à la conservation de l'autorité dans les mains du parti démocratique alors dominant, puisque cet incident offrait un nouvel appât à l'insatiable avidité des pleuplades américaines.

Les deux pouvoirs belligérants, obligés, l'un de renoncer entièrement à son système colonial, et l'autre d'en modifier plus ou moins les dispositions, en raison du plus ou moins d'obstacles que les diverses chances de la guerre lui faisaient éprouver, ont été contraints d'abandonner plusieurs branches du commerce national à celui des neutres et des interlopes. Les Américains se sont emparés de ce nouveau

courtage ; et leurs délégués dans le congrès (1) ont été assez imprévoyants et assez inconsidérés pour seconder, par l'autorité des lois, ou par leur silence, l'illusion des avantages momentanés et dangereux qu'offrait cette circonstance forcée et nécessairement précaire. Quoiqu'il en soit, « l'*inter duos litigantes tertius gaudet* » est devenu l'axiome favori des gouvernés, et la seule maxime politique des gouvernants.

Mais était-il probable que la France et l'Angleterre laisseraient jouir gratuitement cette puissance parasite de tous les avantages que lui procurait ce commerce d'usurpation et de contrebande? Le gouvernement fédéral pouvait-il croire que la honte des humiliations à laquelle on l'avait accoutumé, suffirait pour expier les rapines de ses marchands? que la Grande-Bretagne sur-tout, qui fait dépendre son existence politique de celle de son commerce, en partagerait volontairement le bénéfice avec les habitants de ses anciennes colonies, qu'elle considère encore comme des rebelles?

Si d'autres souvenirs ont rendu la France plus généreuse ou plus indulgente, le gouver-

(1) Jettez les yeux sur les diverses lois émises, rapportées; remises et encore rapportées, des 9^{e}, 10^{e} et 11^{e} congrès.

nement des États-Unis l'a-t-il mieux traitée que l'Angleterre; et n'a-t-il pas au contraire cherché à ménager celle-ci aux dépens de sa rivale?

N'est-ce pas principalement contre les intérêts de la France que le commerce de commission a employé tous ces honteux subterfuges, qui ne prouvent pas moins la bassesse que la cupidité, tels que les faux papiers de bord, le déguisement des marchandises et de leur destination, la prostitution des serments devant les tribunaux, et sur-tout la substitution de couleurs étrangères à celles d'un pavillon qu'on n'ose plus montrer?

Nous ne craignons pas qu'on puisse démentir ces assertions, parce qu'elles seraient prouvées au besoin par les journaux officiels du temps, par les archives du congrès, et aux greffes des tribunaux de commerce de la France et de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement anglais voulant mettre un terme aux usurpations du commerce frauduleux des Américains sur le commerce national de la Grande-Bretagne, et manifester hautement son mépris pour le pavillon étoilé (1), suspendit, par des actes pro-

(1) Le pavillon des États-Unis est orné d'étoiles; le nom-

hibitifs, l'activité du commerce des neutres; méconnut ouvertement l'indépendance des États-Unis, et attaqua, sans apparence de motif, ni même de prétexte, leurs bâtiments de guerre à portée de canon de leurs côtes, et dans les eaux de leur juridiction municipale.

Il devenait assez difficile alors que le gouvernement américain eût encore la prétention de se maintenir en équilibre et de conserver sa neutralité, après l'affront le plus humiliant, quand il n'est pas vengé, que puisse recevoir une nation. Il semblait même que la voie des armes était la seule à laquelle on dût avoir recours pour obtenir une réparation convenable, et ne pas laisser entacher l'honneur national (1). Mais les gouvernants américains en

---

bre des étoiles est détermine d'après le nombre des états particuliers. On ne s'est pas encore assuré si ce sont des étoiles fixes.

(1) Il faut rappeller ici quelques circonstances de l'affaire de la Chesapeak, dont il est question.

Une escadre anglaise avait relaché dans la rade d'Hampton (Hampton road) et y jouissait des droits de l'hospitalité. Un des bâtiments de cette escadre, le Léopard, était mouillé, à longueur de cable de la frégate américaine la Chesapeak; cette frégate, destinée pour Alger, met à la voile, le Léopard la suit. A peine l'un et l'autre étaient sortis de la baye, que le capitaine du Léopard fait hêler la

jugèrent autrement. Les journalistes qu'ils inspiraient cherchèrent et réussirent à comprimer l'indignation publique, et à calmer l'irritation populaire qui en était l'effet. On fit espérer une réparation suffisante par la voie des négociations; la funeste influence du commerce conserva son empire sur les esprits; et les gouvernants reçurent, pour ce nouvel acte de prudence, de nouveaux témoignages de la confiance nationale.

Cependant, si avide de commerce, et si divisé d'opinion que soit le peuple américain, il était au moins douteux qu'on pût lui faire oublier l'affaire de la Chesapeak, et le rendre insensible aux outrages de l'Angleterre; d'autant plus que cette puissance venait d'ajouter

---

frégate et envoie sur son bord réclamer quelques matelots, sous le prétexte qu'ils étaient nés sujets du roi de la Grande-Bretagne. Le capitaine américain répond qu'il n'a point de matelots anglais dans son équipage, et que d'ailleurs cette réclamation aurait dû avoir lieu avant le départ du bâtiment. Sur le refus de livrer les matelots demandés, le Léopard lâche toute sa bordée sur la frégate nullement préparée au combat, et qui avait des femmes et des enfants à bord; une seconde décharge la contraint d'amener, après avoir eu dix-huit ou vingt hommes hors de combat; et le Léopard ramène en triomphe la frégate américaine, au mouillage qu'ils avaient quitté.

aux justes griefs des États-Unis par une proposition plus offensante encore que tous les actes antérieurs d'injustice et de violence. Le cabinet de Saint-James fit proposer à celui de Washington de laisser les Américains commercer librement, sous la condition que tous leurs bâtiments toucheraient en Angleterre, et y paieraient, *à titre d'hommage rendu à la suzeraineté*, des droits déterminés d'après la nature et la qualité des marchandises, avant de se rendre à leur destination. Ce projet d'arrangement révolta les Américains; et leurs gouvernants furent avertis par l'effervescence populaire qu'ils devaient s'y refuser. Mais les plaintes se renouvelaient journellement sur les vexations qu'éprouvait le commerce. Les bâtiments américains étaient enlevés sur toutes les mers, et conduits dans les ports de l'Angleterre; les capitaines et super-cargues traduits devant les cours de l'amirauté sur les plus pitoyables prétextes; et les tribunaux anglais devenant ainsi juges et parties, il est aisé de présumer quel était le sort des bâtiments capturés. Le gouvernement fédéral, dont les négociations à Londres n'étaient plus qu'un objet de plaisanteries pour les ministres de la puissance britannique; le gouvernement fédéral, qui se voyait entraîner à une rupture avec cette puissance, et qui

voulait l'éviter, continua sa guerre de plume. Quelques actes prohibitifs, qu'on appelait de représailles, tels que celui qui défendait l'introduction des marchandises anglaises; la proclamation du président qui, après l'affaire de la Chesapeak, interdisait l'entrée des ports américains aux vaisseaux de la Grande-Bretagne, et enfin l'embargo général qui rompait toute espèce de communications commerciales avec l'étranger, furent les armes qu'employa le gouvernement des États-Unis; et il dut être bientôt convaincu de l'inutilité de ces demi-mesures, par le mépris et l'inexécution de ses ordres, qui, plusieurs fois, furent ouvertement violés par la force. Tant le commerce avait corrompu l'esprit public, et fait oublier aux Américains leurs anciennes vertus.

Tandis que le gouvernement fédéral s'embarrassait de plus en plus dans sa marche incertaine, et que sa déconsidération au dehors augmentait chaque jour sa faiblesse et son inconsistance au-dedans, les ordres du conseil de Saint-James, autrement prohibitifs et bien autrement exécutés, faisaient descendre les États-Unis du rang des puissances, et semblaient ne laisser aux gouvernants Américains que l'alternative de proclamer leur dépendance politique ou de déclarer la guerre toujours

ajournée et toujours inévitable. Et cependant cette circonstance dut leur servir de prétexte pour compromettre le salut de l'état, après en avoir compromis l'honneur.

Les ordres précités du cabinet de Londres, qui substituait sa doctrine à celle du droit des gens, avaient provoqué de la part de la France les décrets de Berlin et de Milan, qui n'étaient bien évidemment que des actes de rétaliation.

Le gouvernement français fit prévenir, par ses agents, le gouvernement fédéral que ces mesures forcées cesseraient d'avoir leur effet aussitôt que le conseil Britannique rapporterait ses ordres; que, quand la France n'aurait que ses propres intérêts à défendre, elle userait du droit de représailles, pour ne pas lutter avec des armes inégales; que les moyens qu'elle se trouvait contrainte d'employer étaient d'autant plus légitimes, qu'elle avait pour objet de mettre un terme aux usurpations maritimes de la puissance rivale, et de l'obliger de reconnaître le droit commun des nations au domaine des mers; que le gouvernement français devait donc compter sur l'adhésion du gouvernement des États-Unis à un systême dont les conséquences nécessaires rendaient aux Américains leur indépendance commerciale, en assurant celle de leur pavillon.

Cette déclaration produisit un effet directement opposé à celui qu'on devait naturellement en attendre. Le gouvernement fédéral profita de cette fausse donnée pour faire considérer les actes du gouvernement français, comme attentatoires à la souveraineté politique des États-Unis, et en plaçant ainsi sur la même ligne, et sous le rapport des offenses, les deux pouvoirs belligérants, il opéra une diversion dans l'opinion publique, et neutralisa, en le divisant, le ressentiment national contre l'Angleterre.

Tandis qu'un message du président arrêtait et fixait l'attention populaire sur les actes prohibitifs du gouvernement français, le conseil de Washington favorisait secrètement une expédition armée qui se préparait à Newyorck et destinée à porter deux ou trois cents avanturiers sur les côtes de Caraque. Un colon espagnol, né dans ce pays là, un homme qui avait servi à-peu-près tous les gouvernements, inutilement pour eux et même pour lui; qu'une chance révolutionnaire avait porté en France à la dignité d'officier général, et qui abandonna son service dès qu'il y fut connu; un homme sans talents, sans caractère, et sans audace, était le chef de cette expédition. Il s'était présenté au ministère anglais comme un

enfant perdu, auquel il ne restait plus d'autre ressource que d'allumer le feu de la guerre civile dans le pays qui l'avait vu naître ; et il avait quitté Londres avec quelques guinées et la promesse qu'on le laisserait faire.

Arrivé aux États-Unis, il eut plusieurs conférences bien mystérieuses, et qui n'étaient pas secrètes, avec quelques membres du conseil de Washington, et leur persuada qu'il serait facile de faire brèche dans les possessions espagnoles de l'Amérique du sud, et particulièrement à Caraque. Il y était attendu par un grand nombre de ses partisans, qui lui garantissaient le succès d'une révolution en faveur des principes qui avaient affranchi les États-Unis. Il assurait aussi que le résultat de l'événement offrirait un débouché nouveau, et très-favorable aux spéculations mercantiles dans un pays où il n'y avait alors d'autre commerce que celui des interlopes, qui était loin de suffire aux besoins des habitants.

Quelques traits lancés contre l'Espagne dans le message (1) qu'on vient de citer, firent soup-

(1) Voyez les divers messages du président au neuvième congrès. L'entreprise sur Caraque, dans les possessions espagnoles, et celle d'un général américain, vers la Sabine, en furent les conséquences.

çonner à ceux qui connaissaient la faiblesse du gouvernement fédéral, et les dangers que courait sa popularité, d'après les plaintes réitérées du commerce, qu'il avait le projet de supposer des torts à cette puissance, afin d'avoir un prétexte pour justifier, si elle réussissait, l'expédition furtive qu'il avait autorisée. En ouvrant une nouvelle carrière à l'avarice de ses marchands, il diminuait du moins, puisqu'il ne pouvait pas rompre l'intercourse habituelle, et devenue si périlleuse avec la France et l'Angleterre. Aussi les journalistes, soufflés par le gouvernement, ne manquèrent pas d'exagérer les avantages qui résulteraient pour les Américains de relations commerciales et suivies avec l'Amérique espagnole du sud. Malheureusement l'expédition mal combinée, et plus mal dirigée, échoua complètement; et le conseil de Washington n'en retira d'autre fruit que la honte d'une perfidie inutile (1).

Sur ces entrefaites, le gouvernement anglais, qui avait aux États-Unis un envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire en résidence, y fit passer encore un autre agent extraordinaire, investi de tous les attributs, comme de

(1) On répète qu'on n'avance dans cet écrit aucun fait qui ne puisse être prouvé par les journaux du temps.

tous les pouvoirs d'un missionnaire politique, dont l'unique objet était de tempérer les ressentiments, de réparer les offenses, et de faire oublier tous les antécédents par un acte authentique qui consacrerait à l'avenir les droits, ainsi que la *bonne amitié* entre les deux puissances. Il était spécialement chargé d'arranger les nouveaux différends auxquels la triste aventure de la Chesapeak avait donné lieu, et d'offrir à cet égard une réparation convenable.

Cette mission inattendue, et dont on devait espérer de si heureux résultats, causa une espèce de délire dans le peuple, et particulièrement dans la classe mercantile des États-Unis. Un arrangement avec la Grande-Bretagne, et la continuation des malheurs et des conflits sanglants de l'autre continent, étaient considérés comme les événements les plus favorables à la fortune publique (qui doit réellement son origine et ses progrès aux schismes religieux et politiques de l'Europe). Mais cette joie coupable fut de courte durée. Les premières démarches du pacificateur anglais eurent bientôt fait démêler le motif secret de sa mission. Il était venu uniquement pour connaître la véritable disposition de l'esprit public, et s'assurer si les états du nord seraient disposés à séparer leur cause de celle de l'Union.

Quoi qu'il en soit, la première proposition que fit le conseil de Washington, par l'organe du secrétaire d'état, au nouvel envoyé extraordinaire, qu'on disait armé de pleins pouvoirs, fut de terminer par un traité tous les différends qui étaient survenus entre les deux puissances, et de s'entendre à cet effet sur la réparation des offenses faites au pavillon des États-Unis, et sur les indemnités dues à leur commerce.

Cette proposition, d'abord éludée par quelques subterfuges, fut ensuite écartée par le ministre anglais, qui prétexta le défaut de pouvoirs suffisants. Le conseil de Washington céda, comme de droit; et il ne fut plus question dans les conférences ultérieures que de l'affaire de la Chesapeak.

Nulle difficulté à l'égard de l'offense comme de la réparation. Mais l'envoyé extraordinaire prétendit seulement qu'une autre réparation était un préalable indispensable de celle qu'on exigerait du gouvernement britannique. L'acte de non-importation, la proclamation du président qui défendait l'entrée des ports de l'Union aux bâtiments de guerre anglais, etc., étaient des procédés offensifs qu'on ne pouvait expier que par une révocation immédiate et solennelle; que, sur-tout, la proclamation du président était une offense directe faite par le

chef des États-Unis au souverain des trois royaumes; tandis que l'attaque de la Chesapeak n'était que l'acte particulier d'un officier que sa majesté britannique pouvait désavouer.

Il n'y avait pas moyen de refuter d'aussi bonnes raisons. Aussi le conseil de Washington se borna, en désespoir de cause, à faire proposer au ministre anglais de signer le même jour l'acte de révocation des mesures dont il se plaignait, et l'acte de réparation convenue pour l'affaire de la Chesapeak, ce qui fut refusé. Alors le secrétaire d'état quitta la partie; l'envoyé extraordinaire en fit autant; et le commerce reprit le deuil.

Quel était alors, quel est aujourd'hui (1811) le résultat de la conduite pusillanime du cabinet de Washington, et des fausses mesures que lui ont imposées l'esprit de parti et la funeste influence du commerce? L'Angleterre éloignait tout moyen de rapprochement, non-seulement en continuant ses vexations, et perfectionnant son système de pillage sur toutes les mers, mais en ajournant, sous des prétextes dérisoires, les négociations proposées par les plénipotentiaires américains qui mendiaient la paix à Londres.

On avait mécontenté la France par des dénis de justice réitérés envers les officiers de sa ma-

rine militaire. On protégeait toujours et ouvertement, et souvent on provoquait la désertion dans les équipages des vaisseaux en relâche. Un commerce infâme et des liaisons perfides subsistaient encore entre les Américains et les révoltés de Saint-Domingue, malgré le congrès qui défendait ces rapports avec l'île rebelle, mais dont le décret à cet égard n'était pas mieux exécuté que les autres lois générales.

Outre que l'Espagne, alors alliée de la France, partageait ses griefs, elle avait reçu des offenses directes et multipliées de la part du cabinet de Washington, qui s'était fait gratuitement un nouvel ennemi de cette puissance. D'ailleurs l'Espagne était informée, par des renseignements positifs du projet déja conçu, et depuis avoué, d'envahir les Florides et le nouveau Mexique.

Ainsi les gouvernants américains, qui ne pouvaient soutenir leur faiblesse constitutionnelle que par des liaisons politiques extérieures; suppléer au défaut de caractère national, sinon par des traités d'alliance qui répugnent à ce qu'ils appellent leur système (1), au moins par une

(1) Amitié avec tous les peuples; alliance avec aucun. Cette maxime peut être convenable à une nation puissante

alliance de principes, que les circonstances de la guerre rendaient indispensable, avaient rompu leurs liens d'amitié avec la France et l'Espagne. Il n'y a pas d'autre exemple d'une conduite aussi impolitique. Il semblait que le cabinet de Washington prenait à tâche d'adopter des mesures contraires à toutes les notions reçues en fait de gouvernement; de méconnaître le résultat des événements passés comme des événements du jour, et de sacrifier évidemment les intérêts nationaux à ceux du commerce et de son parti.

Au reste, le temps développera toutes les conséquences d'une conduite aussi condamnable et qui le serait encore davantage, si, comme on l'a supposé (et nous sommes bien loin de le croire), le motif secret de cette conduite des gouvernants américains avait été de se rapprocher de l'Angleterre par le sacrifice de leurs rapports d'amitié avec la France et l'Espagne. Si ce motif a réellement existé, et qu'il ait été pénétré par le gouvernement britannique, il faut convenir que ce gouvernement a bien prouvé, à l'égard des États-Unis, son profond mépris pour d'aussi honteux moyens.

Et cependant nous avons la certitude que

---

et fortement constituée : mais les Américains peuvent-ils *déja* se considérer comme une nation?

le conseil de Washington fut averti du danger des avenirs, et des conséquences qui résulteraient infailliblement de la fausse position qu'il avait prise. Il était entraîné à la guerre par l'effet des mesures mêmes qu'il avait employées pour l'éviter, et réduit, s'il voulait être conséquent, à la nécessité de la déclarer en même temps à la France et à l'Angleterre. La France, fatiguée de la mauvaise foi du gouvernement fédéral qui éludait toutes ses réclamations, alors même qu'il favorisait par un commerce frauduleux les prétentions et les intérêts de la puissance rivale; la France avait pris le parti de donner aussi la chasse aux contrebandiers américains, et de faire déclarer de bonne prise tous les bâtiments marchands des États-Unis qui avaient leur destination pour l'Angleterre, ou dont la destination était équivoque.

Mais la guerre des États-Unis contre la France n'eût été que nominale. Cette puissance ayant perdu à-la-fois ses colonies et presque toute sa marine, ne pouvait pas agir offensivement contre les Américains, autrement que par ses corsaires; et les Américains n'avaient pas sans doute le projet de tenter des expéditions sur les côtes de France.

Les points de contact avec l'Angleterre étaient très-fréquents à la mer; et cette puissance

pouvait craindre une invasion dans le Canada et la Nouvelle-Écosse ; mais aussi l'Angleterre, avec une vingtaine de ses frégates, pouvait détruire toutes les forces maritimes de l'Union américaine, bloquer ses ports, et réduire le cabinet de Washington à la nécessité de recevoir la paix qu'on voudrait lui dicter.

L'embarras du choix fit donc renoncer aux mesures hostiles que l'on semblait méditer contre ces deux puissances. Et le conseil de Washington, pour calmer l'agitation du peuple, pour satisfaire l'ambition de son parti, et pour entretenir les spéculations de son commerce, s'avisa d'envahir les Florides sans déclaration de guerre. D'abord, il employa tous les moyens d'usage pour conquérir *à sa manière*. Il avait déja envoyé quelques émissaires secrets chargés de préparer le petit nombre de colons dispersés dans cette contrée, très-vaste et à-peu-près déserte, à recevoir le bienfait de la liberté et des institutions américaines. Bientôt quelques soldats et un assez grand nombre d'aventuriers, vinrent déterminer le succès de cette mission, et le drapeau étoilé fut déployé sur le fort du *Bâton-Rouge* (1).

(1) Tandis que le gouvernement fédéral faisait envahir la Floride occidentale, un général américain, qui devait diriger

Cette dernière démarche du cabinet de Washington est tellement inexplicable, qu'il peut être permis de douter si ceux qui l'ont conçue et fait exécuter, savaient bien eux-mêmes ce qu'ils voulaient et ce qu'ils pouvaient raisonnablement espérer d'une pareille levée de boucliers. La malheureuse Espagne, qui éprouvait dans son sein le double fléau de la guerre étrangère et civile, était indéfendue au dehors et forcée d'abandonner à elles-mêmes ses possessions d'outre-mer, pour sauver l'indépendance nationale.

Le ministre plénipotentiaire de France dut faire de fortes représentations, et celui d'Angleterre des protestations contre une entreprise qui offensait le droit des gens et le respect pour les relations toujours sacrées entre les gouvernements, jusqu'à ce qu'elles soient formellement rompues par une déclaration de guerre. Le conseil de Washington confia sa défense aux journalistes, qui prétendirent que les Florides fai-

---

l'expédition, s'avisa de se rendre, *par mer*, à la Nouvelle-Orléans, lieu de sa destination. On assura qu'un contre-temps imprévu l'avait contraint de relâcher à la Havane : il en profita pour prendre langue dans l'île de Cuba, et sonder les dispositions des habitants, qui ne parurent pas encore dignes d'être associés à la grande famille.

sant partie de la Louisiane, l'Espagne avait dû les comprendre dans son acte de cession à la France; que conséquemment la France en avait transmis la propriété par son acte de rétrocession : que d'ailleurs les États-Unis ayant proposé inutilement à l'Espagne d'en traiter moyennant deux millions de dollars, cette puissance ne pouvait s'en prendre qu'à elle-même, si les Américains obtenaient par la force des armes ce qu'on devait leur accorder par la voie des négociations, etc., etc.

Ces moyens de justifier l'invasion des Florides pouvaient être péremptoires pour les Américains, et paraître insuffisants aux cours de Saint-James et de Saint-Cloud. Le conseil de Washington qui le craignit, s'empressa de désavouer la conduite de quelques enfants perdus, qui non-seulement s'étaient emparés de plusieurs points importants de la Floride occidentale, mais qui déja avaient imposé au pays conquis les lois et les formes américaines.

Nous savons bien que de grands succès font illusion, et sont toujours l'excuse des fourberies ministérielles et des hautes perfidies politiques; que la fausse gloire éblouit aussi bien la multitude que la véritable gloire, obtenue et méritée par les moyens que l'honneur autorise. Mais le cabinet de Washington était-il assez

puissant pour être injuste, ou assez habile pour sauver sa responsabilité vis-à-vis des cabinets de l'Europe? Ses essais en machiavélisme n'étaient pas heureux. Déja on n'était plus la dupe de ces prétendues expéditions mercantiles qui masquaient des entreprises d'un tout autre genre, ni de ces voyages vers les frontières du Mexique et les côtes de l'Océan Pacifique, voyages qui n'étaient que des reconnaissances, et dont cependant on faisait hommage aux sciences naturelles, ni de ces transmigrations d'aventuriers qui se fixaient au-delà des frontières, pour préparer le triomphe et les progrès des principes libéraux et commerciaux, source de la prospérité des états de l'Union, etc., etc.

Les gouvernants américains n'ont plus le droit de reprocher aux Anglais l'affaire de Copenhague et celle de la Chesapeak. Sans doute ces actes d'injustice et de violence ont dû exciter le mépris et l'indignation de tous les hommes honnêtes, à quelque nation qu'ils appartiennent; imprimer une tache indélébile sur le gouvernement de la Grande-Bretagne et sur les cabinets de l'Europe qui n'en ont pas demandé satisfaction, ou qui n'en ont pas tiré vengeance. Mais encore, à défaut de motifs, on avait trouvé des prétextes pour justifier

l'expédition contre le Danemarck, et l'attaque de la frégate Américaine; au lieu que l'inconséquence de l'invasion des Florides est frappante au premier aperçu. Comment le conseil de Washington, qui avait décelé sa crainte d'une rupture avec le cabinet de Saint-James, s'était-il déterminé à attaquer l'Espagne, devenue l'alliée de l'Angleterre, et en avait-il si mal dissimulé le projet, qu'il était connu des ministres étrangers, en résidence à la cité fédérale, un an avant son exécution? Quand l'Angleterre n'aurait protégé l'Espagne que par intérêt politique, les Américains se constituaient en état de guerre avec les deux puissances, et l'engageaient de la manière la moins honorable. Mais la Grande-Bretagne avait un bien autre intérêt à maintenir ses rapports avec la junte, celui de son commerce. Elle exploitait à son bénéfice, entièrement et exclusivement, les possessions continentales et insulaires de l'Espagne, et n'était pas disposée sans doute à le partager avec les Américains. Ainsi, les Américains en attaquant l'Espagne, attaquaient aussi l'Angleterre. Le conseil de Washington s'était si imprudemment engagé, qu'il n'avait plus que le choix de soutenir la querelle, ou d'abandonner l'entreprise; et il adopta le dernier parti.

D'après cet exposé rapide de la conduite des

gouvernants américains, depuis 1804 jusqu'en 1811, quiconque ne connaît pas les États-Unis, serait tenté de croire que le conseil de Washington était alors composé d'hommes sans moyens, sans énergie, et sans attachement pour leur pays; ce serait une erreur. Nos rapports suivis avec le gouvernement fédéral nous ont mis à portée de connaître le conseil de Washington. Plusieurs de ses membres étaient des hommes forts de talents, de probité et de patriotisme, et auxquels peut-être il n'a manqué qu'un autre théâtre pour être rangés sur la première ligne des hommes d'état. C'est donc, en première analyse, au vice des institutions, à leur contraste avec les mœurs actuelles du peuple, à l'esprit de parti et au funeste ascendant du commerce, qu'il faut imputer la conduite du cabinet de Washington, dont les fautes sont inhérentes à la complexion politique du gouvernement fédéral.

Ainsi, quels que soient les progrès du désordre social qui mine insensiblement l'existence politique des Américains, et qui déja rend leur indépendance au moins problématique, il serait injuste de l'attribuer aux hommes qui sont à la tête de l'administration publique, parce que leurs moyens personnels n'ont point d'influence sur la direction des affaires, et qu'ils

ne peuvent gouverner sans être esclaves des volontés de leur parti, et de celles du commerce, devenu puissance dans l'état.

Au surplus, il faut observer que les excès du commerce et de l'esprit de parti, source de la corruption des mœurs et de la divergence de l'opinion populaire, ne sont que des causes incidentelles et accessoires de l'impuissance du gouvernement, et du relâchement du lien fédéral. La multiplicité des états, leur organisation particulière, leur inégalité physique et leur prétendue égalité morale et polique ; la différence de leur population, de leurs produits, de leurs intérêts, de leur genre d'industrie, et de leur législation, etc., sont les causes originelles de la faiblesse du faisceau national ; les autres ne feront qu'en hâter la rupture, si les Américains ne changent pas de système (1).

Le gouvernement fédéral, d'après la constitution, n'étant qu'un simple pouvoir délégué et temporaire, son action est soumise à celle

(1) « J'ai beau étudier la législation de vos républiques, « écrivait Mably à M. Adams, alors ministre plénipotentiaire « en Hollande, je n'y trouve point ces rapports qui unissent « les intérêts et les volontés des citoyens ; je n'y vois point « cette harmonie qui tient toutes les parties de l'état dans « une sorte d'équilibre, et leur donne un même esprit. »

du principe de la souveraineté du peuple (1). Or, ce principe, ainsi que nous l'avons dit, ne peut recevoir de juste application qu'au moment où l'aggrégation politique se forme, et n'est plus qu'une abstraction (*a*) quand l'état est constitué. Si l'expérience fait découvrir des vices dans le gouvernement, le législateur constituant a dû prévoir les moyens d'y remédier; et le pacte constitutionnel en prescrire le mode et déterminer les cas où le concours immédiat du peuple serait jugé nécessaire. Mais si, surtout dans une confédération, vous maintenez en vigueur le principe de la souveraineté du peuple, non-seulement vous opposez le pouvoir des gouvernés à celui des gouvernants, mais vous opposez même aux dispositions de l'acte fédératif la volonté de chaque état, par les conséquences naturelles de ce principe. De là naît la question (qui n'en peut être une qu'aux États-Unis) de savoir si un état particulier a le droit de se séparer de la confédération. De là aussi ont dû naître, et ce conflit si dangereux entre l'autorité équivoque du gouvernement fédéral, et l'autorité bien détermi-

(1) « Vous devez compter que votre peuple, dont les lois « ont établi d'une manière si claire la souveraineté, sera « difficile à manier, parce qu'il sentira ses forces. » *Id.*

née et bien positive de chacun des membres de la confédération, et toutes les prétentions de cotterie, toutes les intrigues de parti et de faction, que secondent l'ambiguité des lois générales et la molesse de leur action. De là cette source intarissable de dissentions intérieures qu'entretiennent les meneurs du peuple, et dont les ravages s'étendent et se multiplient en raison de l'accroissement de la population et des éléments hétérogènes qui la composent. Au milieu de ces oscillations, le pouvoir fédéral, sans appui et sans à-plomb, ne prend jamais que des demi-mesures dont il abandonne, ou plutôt soumet l'exécution aux magistrats subalternes, soumis eux-mêmes à toutes les influences locales. Quelquefois même on l'a vu, au mépris de sa dignité et de sa conscience politique, chercher et acquérir une honteuse popularité, en tolérant l'émission de lois scandaleuses, et accoutumer l'opinion, déja coupable, à sauver jusqu'à l'infamie aux débiteurs de mauvaise foi (*b*).

Le changement trop fréquent de la présidence, est une institution qui ne laisse au conseil exécutif aucun moyen de consistance, aucun pouvoir d'opinion, aucune influence sur les affaires. Le secret même sur des projets politiques avec l'étranger, lui est interdit, sinon

par la loi, du moins par l'usage où est le congrès de vouloir, à l'exemple de ses commettants, intervenir dans tous les détails de l'administration intérieure, et suivre le travail diplomatique de son cabinet. Cette rotation continuelle et à des époques si rapprochées, imprime un mouvement irrégulier à la machine politique, dont le ressort sera plus ou moins tendu, plus ou moins relâché, selon le degré de capacité du premier magistrat, et sur-tout selon les vues du parti auquel il appartient, et de qui dépendent le maintien des autorités déléguées et toutes les chances de réélection (1). Et l'on

(1) Le système de rotation est indispensable dans une république démocratique, où la liberté et l'égalité reposent sur les bases qu'exige un gouvernement de cette nature. Un territoire peu étendu et dont les produits soient en rapport avec le nombre des habitants; des lois simples auxquelles puissent suppléer de bonnes mœurs; peu ou point de relations extérieures; une tolérance absolue pour toute espèce de principes et de dogmes religieux; des réglements sévères contre le séjour trop prolongé des étrangers, et contre l'influence de leurs intrigues et de leur nombre, etc., etc., sont les principales circonstances physiques et morales qui donnent de la consistance au gouvernement démocratique. Mais une république démocratico-fédérative, déja composée de dix-neuf autres républiques, qui veut prendre possession de tout le nouveau continent et de son archipel, et étendre son système sur la moitié du monde connu, est une toute autre chose.

a pû remarquer (ce qui est sans doute la preuve la plus sensible d'un mauvais gouvernement) que, quel que soit le système du parti dominant, il fait naître une minorité factieuse, dont le mépris ou l'insuffisance des lois garantit et fortifie l'audace (1).

Mais le vice capital des institutions américaines est dans leur incohérence (2). Les auteurs de la confédération, en adoptant pour le gouvernement de l'Union le principe du renouvellement des autorités comme disposition fondamentale et commune, ont cru devoir en excepter l'ordre judiciaire, et garantir l'inamovibilité aux juges de la cour suprême pour assurer leur indépendance.

Qu'est-il résulté de cette dérogation au principe constitutionnel? que l'autorité judiciaire est devenue, par le fait, la première autorité

---

(1) La révolte dans l'ouest de la Pensylvanie eut lieu sous le règne du parti fédéral; celui du parti démocratique vit naître une opposition factieuse et scissionnaire dans les états du nord. Le conseil actuel de Washington voudrait fondre les deux partis et les amener à un terme moyen : il est au moins douteux qu'il réussisse.

(2) « Un des plus dangereux écueils de la politique, dit « Mably, c'est de vouloir confondre et unir des établisse- « ments, bons en eux-mêmes, et considérés séparément, « mais qui ne peuvent s'associer. » *L. de M. à M. Adams.*

fédérale, et l'est réellement par l'opinion, ainsi que par la loi. Cependant ce n'était pas assez pour les législateurs constituants de déconsidérer le congrès en le plaçant au second rang de la hiérarchie des pouvoirs, ils ont exposé le conseil exécutif à être humilié dans la personne de son chef, et à voir paralyser l'exercice de ses fonctions. Ainsi l'on a vu le chef suprême des états de l'Union, que cette qualité place au rang des Souverains de l'Europe, et qu'entourent les respects de leurs ministres, sommé de comparaître à la cour de justice séante à Richmond, et ne pouvoir éviter l'avilissement qu'en désobéissant à la loi (1).

Le peuple ne voit pas les dangers que court la chose publique par ce conflit perpétuel d'au-

(1) On peut se rappeller les débats scandaleux qu'éleva, dans cette cour, la proposition du *venias mecum*. Cependant, il faut convenir que cette proposition était si légale, que le président ne put en éviter l'effet que par des subterfuges, et ses réponses écrites au *chief-justice*, le prouvent. C'eût été une chose assez curieuse de voir le président des États-Unis venir se mettre au rang des témoins *à charge* dans l'affaire du colonel Burr. Au reste, il faut convenir encore, quelles qu'ayent été, à ce sujet, les clameurs du parti démocratique, que les juges, la loi à la main, ne pouvaient pas condamner le prévenu ; et que, quel que fût le but de l'entreprise du colonel, elle était celle d'un homme fort de talents et de courage.

torité, parce que les querelles de ses magistrats n'arrivent jusqu'à lui qu'autant que les circonstances leur donnent de l'éclat. Mais l'observateur apercevra aisément dans cette disposition contradictoire des institutions fondamentales, tous les maux que doit produire cette mésintelligence entre les premiers fonctionnaires publics, dont il est si difficile de prévenir ou de calmer les contentions, lors même que les pouvoirs ont été bien classés et circonscrits par la constitution de l'état. Les juges, qui connaissent bien la force de leur position et l'indépendance politique que leur donne l'indépendance de leurs fonctions, en profitent pour affaiblir insensiblement et quelquefois compromettre l'autorité du conseil exécutif, sur-tout lorsque ses membres décèlent une opinion contraire au parti fédéral, qui doit une partie de son influence à celle de l'ordre judiciaire et à sa stabilité.

En général, les juges aux Etats-Unis sont plutôt les interprètes que les organes de la loi (1). Ils l'expliquent et la commentent dans le sens de l'application qu'ils en veulent faire. Quelle que soit la défectuosité bien connue de

(1) « J'aime beaucoup, dit Mably (*loco citato*), que les « juges suivent la lettre de la loi; et si elle leur paraît, dans

leur code, ils n'en déférent jamais au législateur pour éclaircir son ambiguité, ou suppléer à son insuffisance. L'esprit de corps s'oppose aux communications officielles, et l'esprit de parti s'oppose encore davantage aux communications de confiance : et puis, le peuple américain, qui trouve que tout est au mieux chez lui, ne verrait pas sans inquiétude qu'on opérât la moindre altération au fonds comme dans les formes de la jurisprudence.

Ainsi, sous quelque point de vue que l'on observe la situation morale et politique des États-Unis, il est impossible de ne pas y apercevoir des symptômes de désorganisation, et, en remontant aux causes, de n'être pas convaincu que les législateurs qui ont fondé le gouvernement fédéral, aussi bien que ceux qui constituèrent les états particuliers, n'ont point eu de plan ; qu'ils ont suivi le système anglais, et que toutes les fois qu'ils s'en sont écartés, et qu'ils ont produit des pièces de rapport pour achever leur ébauche, non-seulement ils se sont montrés incapables de grandes conceptions politiques, mais encore étrangers aux notions les plus simples en matière de gouver-

---

« certains cas, obscure ou injuste, qu'au lieu de s'ériger en « législateurs, ils consultent la puissance législative.

nement, à moins qu'on ne puisse leur supposer une arrière-pensée dont l'objet aurait été de remettre insensiblement et sans secousse leurs commettants sous le joug de l'Angleterre.

Lorsque les contre-coups politiques et les dissentions civiles qui affligent un état démocratique sont le résultat de l'insuffisance ou de l'incohérence des institutions, et que le corps législatif n'a ni assez de talents ni assez d'énergie pour briser le joug populaire et pour conquérir l'indépendance nécessaire à ses fonctions, le gouvernement ne peut pas se soutenir, quand même toutes les influences du dehors se trouveraient neutralisées ou diverties par l'effet des circonstances, parce que toutes les conséquences d'un principe faux et mal appliqué s'enchaînent comme celles d'un principe bien combiné et fortement établi. Or, toutes les conséquences du mauvais système politique des Américains se développent avec d'autant plus de rapidité et de danger pour la chose publique, que les progrès du commerce (circonstance assez bizarre) ont retardé ceux des lumières, et que l'intérêt personnel fait oublier les intérêts de la patrie. C'est une vérité si sensible, qu'aux États-Unis même, les hommes instruits et de bonne foi sont contraints d'avouer que la législation fédérale a besoin d'amendements ; mais

la vanité nationale ne permet pas de convenir que, quel que fût le plan de réforme qu'on adoptât, son exécution rencontrerait des obstacles peut-être insurmontables dans la rivalité des états, dans le pouvoir absolu qu'exerce le peuple, dans la servilité de ses magistrats, dans la puissance du commerce, et dans le défaut d'instruction suffisante. Ce défaut d'instruction dans la classe la plus élevée, classe que forment les marchands et les avocats, n'a point d'inconvénients très-graves, quand il n'atteint que les membres de l'exécutif, parce que ce qu'on appelle exécutif dans l'Union américaine n'exécute rien, et n'est qu'un mannequin entre les mains du parti dominant, parce qu'enfin cet exécutif n'est réellement qu'une superfétation dans le système fédéral des Américains. Mais l'ignorance pénètre aussi dans le congrès (1), et c'est là qu'elle fait un mal affreux par sa

(1) Un adolescent ne sort de l'école que pour entrer dans la boutique d'un marchand ou d'un avocat : c'est là qu'il doit puiser toutes ses connaissances en morale, en droit, en philosophie, et sur-tout en politique. Car, s'il n'y prend garde, à peine il aura l'âge, qu'il sera appelé dans les conseils nationaux ; et le voilà devenu homme d'état au milieu des huzzas de la multitude toute fière d'une interférence qui lui fait découvrir chaque jour de nouveaux prodiges parmi ses adeptes.

nullité ou ses écarts, d'autant mieux que plus elle est verbeuse, emphatique et populacière, et plus elle est assurée de son triomphe sur les hommes sages et éclairés, qui malheureusement sont toujours en minorité dans les assemblées politiques.

Cependant, supposons que la faveur du choix appelle a la magistrature suprême un homme doué d'un grand caractère et de talents supérieurs : cet homme, fort de ses principes, de la pureté de ses vues, et convaincu que ses pouvoirs ne sont ni assez étendus, ni suffisamment garantis, pour affermir l'ordre politique et pour défendre l'administration fédérale contre les passions et l'influence des partis, sentira la nécessité et l'urgence de corriger les vices du gouvernement. Il tendra tous les ressorts de son autorité pour essayer et protéger son plan réparateur. Voudra-t-il en presser l'effet pour briser d'un seul coup tous les obstacles ? Ses efforts seront neutralisés, ici par une désobéissance passive, là par une résistance prononcée. Voudra-t-il employer graduellement ses moyens de réforme ? Le temps lui manque ; déja il n'est plus en place, déja l'ébauche est détruite ; il voulait donner plus d'action et de pouvoir à l'exécutif, il l'a encore affaibli en trahissant le secret de son impuissance.

Mais ce sera pis encore si le fauteuil de la présidence est occupé par un homme qui se soit imposé le devoir de ne prendre pour régulateur que la volonté du parti dominant, et d'attendre le mouvement de son administration de l'influence populaire du jour, qui, ayant choisi pour base de son système politique le principe absolu d'une aveugle philanthropie, voudra obéir à toutes ses conséquences, si contraires qu'elles puissent être aux événements, et à l'esprit du temps, au maintien de l'ordre public, à la considération du gouvernement, et à la sûreté de l'état (1).

Quelles ressources restera-t-il à l'autorité exécutive, après une marche rétrograde ou négative, pour se remettre seulement sur la ligne constitutionnelle, et pour conserver du moins le prestige de son existence? Et, à part toutes les autres causes de désorganisation, quelles données n'offrira pas à l'espoir coupable des intrigants de toutes les couleurs, et des démagogues

(1) La philantropie est la première vertu de l'homme privé et n'est pas la première qualité de l'homme d'état. La philantropie nous porte à voir les hommes tels qu'ils devraient être; la politique nous apprend à les voir tels qu'ils sont. Ainsi, nous conseillons aux philantropes qui veulent gouverner, d'ouvrir l'histoire, de consulter l'expérience, et d'étudier le cœur humain.

de tous les partis, cette versatilité de principes et d'action à laquelle est soumis le conseil exécutif.

La dégradation des pouvoirs politiques est si sensible dans les États-Unis, que les partis y prennent toujours le ton et l'attitude des factions; ce qui est, selon nous, la preuve la moins équivoque de la mauvaise complexion du gouvernement, et de la faiblesse de ses membres. La dernière session du dixième congrès (1) a mis en évidence les dangers que doit courir la constitution toutes les fois que le devoir et l'opinion des administrateurs se trouveront en opposition avec la volonté irréfléchie des administrés; toutes les fois que les premiers tenteront de ramener les autres à la dépendance des lois, et de les défendre de ce sentiment d'imprévoyance qui, dans tous les pays, est le trait caractéristique du peuple. Le dernier congrès (la seconde session du dixième) où la minorité numérique est devenue la majorité par le fait: où toutes les mesures ont été emportées par les menaces de quelques factieux (*c*); ce congrès, dans lequel la voix d'un état particulier dicta une loi générale, a porté le dernier coup au gouvernement de l'Union. Ce gouvernement a

(1) Qui avait porté et qui a rapporté la loi de l'embargo.

perdu sans ressource sa considération au-dedans comme au-dehors, et n'est plus qu'une ombre d'autorité.

Ils sont bien coupables aux yeux de la raison et de la politique, ces législateurs pusillanimes qui ont laissé outrager impunément la puissance fédérale, et celle des états. A Rome, un tribun, un sénateur, un consul, qui osait faire un appel au peuple contre l'autorité nationale, était livré sur-le-champ à la vengeance des lois; et le Forum, témoin de son attentat, l'était aussi de son supplice. A Rome..... mais il est question des États-Unis.

Si le gouvernement fédéral dut être averti par les événements du dehors, de la nécessité de prendre une autre attitude, et de suivre une autre marche avec les puissances étrangères, il dut s'apercevoir aussi du besoin d'une réforme dans les institutions pour redresser l'opinion publique, et pour la soustraire au despotisme du commerce. Mais peut-être il était trop tard. Peut-être le conseil de Washington s'était trop abandonné aux circonstances pour attendre quelque succès d'une contre-marche forcée. Peut-être encore sa fausse position vis-à-vis des principaux cabinets de l'Europe avait-elle déja affaibli sa popularité. Et, dans cet état de crise, proposer quelques réformes dans les ins-

titutions, et l'émancipation même provisoire du pouvoir exécutif, eût été compromettre les intérêts de son parti, et donner prise à celui de l'opposition (1). D'ailleurs, l'expérience a justifié que l'essai d'une réforme dans l'organisation des pouvoirs et dans les attributions qui leur sont conférées, était inutile, et pouvait être dangereux, parce que toute espèce d'innovation est considérée par le peuple comme un attentat à sa liberté, comme une usurpation de ses droits. C'est donc une erreur d'attendre de l'importunité des circonstances un moment favorable aux modifications qu'exige l'acte constitutionnel, et dont tous les hommes de bonne-foi sentent la nécessité; parce que l'imprévoyance des législateurs constituants, et la faiblesse ou l'ignorance de leurs successeurs, ont rendu toute réforme impraticable sans une révolution dans

(1) Dans des circonstances dangereuses et où le salut de l'état peut être compromis, on étend l'autorité de l'exécutif pour donner plus d'action au gouvernement, ou l'on institue un pouvoir extra-constitutionnel pour un temps déterminé et toujours très-limité. Les cas où l'on peut avoir recours à ces mesures extraordinaires doivent être prévus par la constitution. La dictature a sauvé plus d'une fois la république romaine. On suspend en Angleterre l'effet de la loi d'*habeas corpus*, etc., etc.

les mœurs, ou une refonte générale des institutions.

Cette vérité ne peut échapper à la réflexion, si l'on observe que le principe sur lequel est fondée la constitution a été conservé dans toute sa force, quoique la formation du gouvernement dût être le terme de ses conséquences;

Si l'on considère que cette erreur capitale rend indispensable, par le fait, le concours immédiat du peuple pour la plus légère innovation dans le régime actuel;

Si l'on considère que les états particuliers, n'ayant point d'objet d'intérêt commun, l'opinion du peuple y sera d'autant plus divergente que les éléments dont s'est formée la population (*d*) ne sont point homogènes, et que le résultat au moins probable de la dissidence des volontés populaires sera une opposition séditieuse;

Si l'on considère enfin que le gouvernement fédéral ne peut acquérir l'indépendance, si celle des états particuliers n'est pas atteinte et limitée (*e*).

Arrêtons-nous ici un moment pour analyser et justifier ces assertions. Elles me semblent démontrées jusqu'à l'évidence par tous les actes du congrès, qui ne sont réellement que des actes provisoires, que des projets de loi soumis par le fait à l'examen, aux délibérations du

peuple ; et les législateurs ne manquent pas de détruire leur propre ouvrage, et de rapporter ces actes équivoques, lorsqu'ils sont avertis qu'un des états, qu'une seule cité même les réprouve. C'est alors sur-tout que la volonté populaire se montre en opposition avec la volonté nationale. Car, pour s'assurer si l'opinion approuve ou condamne l'acte du législateur, il faudrait consulter le vœu des citoyens légalement assemblés, et constater la majorité pour déterminer le sort de la loi. Mais si les cris de quelques journalistes, les sermons incendiaires d'un ministre puritain, les délibérations d'un conclave de méthodistes, les murmures séditieux d'une fraction de citoyens ou de *nouveaux naturalisés*, ou enfin les menaces d'une centaine de matelots qui demandent *la mer ou du pain* (1), suffisent pour arrêter ou changer la marche du corps législatif, il faut renoncer à toutes les idées reçues en politique, méconnaître l'autorité des sages, et même celle de l'expérience, ou convenir qu'un pareil état de choses ne peut avoir ni consistance ni durée.

Les divers états de l'Union n'ont point véri-

(1) Ce fut une des principales causes de la levée de l'embargo, la seule ressource du gouvernement qui voulait éviter la guerre.

tablement d'objet d'intérêt commun et réciproque ; et c'est encore un des effets de l'influence du commerce extérieur. La différence de leur situation géographique, du genre de culture, de productions, d'industrie, et même de relations mercantiles avec l'étranger, en est la cause naturelle et nécessaire. Il y a plus, c'est que, quoique la teinte des mœurs soit généralement à-peu-près la même dans les États-Unis, il est aisé de remarquer qu'elle s'altère à mesure que vous approchez des extrémités, et que le climat conserve son empire sur les habitudes dans les états du sud comme dans ceux du nord ; et c'est principalement à ces extrémités que l'opposition des intérêts politiques et commerciaux est plus sensible. Or, fût-il possible avec cet état de choses de rallier les volontés populaires et divergentes, et d'en former une volonté nationale, ce ne pourrait être l'ouvrage que d'un gouvernement fort et respecté ; mais un tel gouvernement ne le tenterait même pas, ou le tenterait vainement aux États-Unis, où l'opinion et la volonté sont asservies au commerce ; où l'indépendance individuelle ne connaît pas de bornes ; aux États-Unis, où chacun songe à ce qu'il peut, où personne ne pense à ce qu'il doit ; où, lorsque les avocats sont consultés sur une loi géné-

rale, c'est pour indiquer les moyens de l'enfreindre impunément; où chaque individu a si peu d'attachement pour ses intérets civils et politiques, qu'il est toujours disposé à transporter dans un autre pays ses capitaux ou ses moyens d'intrigue; aux États-Unis, où l'accroissement de population, de territoire, et même de richesse, ne fera qu'affaiblir le lien fédéral, et développer les principes vicieux de la constitution et du gouvernement, et où les peuplades peuvent se multiplier à l'infini, sans former jamais un corps de nation.

Non-seulement le gouvernement fédéral est dans la dépendance du peuple et des gouvernements particuliers; mais il est encore soumis, entièrement soumis au parti qui domine, et toujours balotté par les factions et les cotteries qui, distantes ou rapprochées, n'en exercent pas moins leur influence, l'environnent de terreurs et d'incertitudes, et le mettent dans l'impuissance d'agir. Il est véritablement en tutelle, et il peut d'autant moins sortir de cet état, qu'il entre dans la politique et dans l'intérêt des gouvernements particuliers de l'y maintenir.

On peut observer que dans les gouvernements où la constitution à conservé une grande autorité au peuple, et où conséquemment tous les pouvoirs sont délégués et temporaires, il faut

que les magistrats aient beaucoup d'énergie et d'aplomb, pour empêcher que les fonctions qui leur sont confiées ne soient pas atteintes et altérées par le caprice de la multitude, autrement vous feriez naître l'incertitude et la confusion parmi vos autorités établies. Les garanties qu'offre la constitution n'étant pas suffisantes et le gouvernement n'ayant que de faibles moyens de répression, les fonctionnaires publics sont exposés à voir contester leurs attributions, et à souffrir les empiètements de la puissance du peuple, qui juge son interférence toujours nécessaire et nécessaire partout; et, dans cette hypothèse, il n'est pas donné à la sagesse humaine de pouvoir arrêter les conséquences d'une première usurpation; or, cette fermeté généralement si rare, et cependant indispensable à vos magistrats, pour assurer l'indépendance de leurs fonctions, peut-elle se concilier avec le besoin de la faveur populaire, qui peut seule les leur conserver? Est-il raisonnable d'attendre du fonctionnaire public qu'il se rende digne de sa place pour la perdre?

Cette toute-puissance du peuple, qui se fait sentir dans tous les détails du service public, est bien de l'essence d'un état démocratique et formé des éléments qu'exige cette espèce de gouvernement, parce que dans un tel gouverne-

ment l'opinion est une : mais ici elle a une couleur différente dans chaque état particulier, et c'est cette division des volontés populaires qui oppose d'invincibles obstacles à la marche régulière de l'administration générale, et à la fixité de principes dans la conduite du gouvernement. Nous ne pensons pas que l'on puisse raisonnablement espérer de surmonter ces obstacles par la convocation d'un nouveau pouvoir constituant, parce que, quelle que fût la composition d'un congrès *ad hoc*, toutes ces réformes ne seraient que des palliatifs, s'il conservait le principe vicieux des imprudents fondateurs de la constitution. Il y a plus, c'est que dans l'état actuel des choses, on peut douter si le projet de former une convention, qui semblerait devoir concilier tous les intérêts et toutes les opinions, ne serait pas la cause ou le prétexte de nouveaux schismes dont le démembrement de la puissance fédérale et l'indépendance absolue des états particuliers seraient le résultat inévitable (*f*).

Nous croyons que cette opinion ne manque pas de justesse, d'autant plus que nous connaissons des Américains instruits, qui, quoiqu'en opposition de parti, conviennent que la rupture du lien fédéral en serait la conséquence.

En effet, c'est autant par les mœurs du peuple,

que par la sagesse des législateurs, qu'on parvient à des réformes utiles dans le gouvernement, sans convulsion politique. Quand le peuple ne diffère que sur les moyens d'opérer le bien public; quand l'amour de la patrie est la source de cette divergence et de l'inquiétude salutaire qui agite les citoyens; en un mot, quand la diversité des opinions n'atteint pas les sentiments et qu'ils se confondent dans l'intérêt de l'état, il est possible, facile peut-être, de tempérer l'orgueil des volontés particulières et de les rallier à un centre commun de besoins et d'avantages. Mais là où la divergence d'opinion naît d'une source impure; où l'avarice a isolé tous les individus, dégradé toutes les ames, dépravé tous les cœurs; là où l'intérêt privé et exclusif à transformé tous les citoyens en courtiers, en avocats, en boutiquiers, et en journalistes; là où les hommes ne sont prisés qu'en raison de leur poids divitiaire; là où les marchands peuvent accaparer les fonctions publiques comme les marchandises, où le mérite et les talents redoutent les hommages et le choix du peuple (1); là où les partis connus sous

(1) *Virtus, repulsæ nescia sordidæ,*
Intaminatis fulget honoribus;
Nec sumit aut ponit secures
Arbitrio popularis auræ. Hor., Ode 2, l. 3.

le nom de démocratique et de fédéraliste ne luttent que pour usurper le pouvoir ou calomnier ceux qui en sont revêtus, et n'invoquent l'appui de la constitution que pour la violer, et avilir les autorités qui en dérivent (*g*);

Là où tous les raports de langage, de mœurs, d'habitudes, de passions, et de préjugés, soumettent nécessairement la confédération aux directions d'une puissance étrangère, d'une puissance que ses souvenirs, son orgueil, peut-être légitime, son système commercial et même l'analogie de son système politique, rendent essentiellement ennemie des états de l'union; là où l'Angleterre enfin exerce encore par le fait, tous les droits de la suprématie, où elle a pu exiger et obtenir impunément le sacrifice de l'honneur national comme un tribut d'expiation; là où..... Je m'arrête : mais vouloir amender un pareil régime par des réformes partielles et prévenir la subversion de l'état sans un changement de mœurs ou d'institutions, c'est embrasser la chimère des alchimistes ou celle du mouvement perpétuel.

Quoiqu'il en soit, il ne reste à l'étranger qui a parcouru les États-Unis, et qui n'est pas insensible aux malheurs des nations et des gouvernements légitimes, que des regrets de voir un peuple dont les dangers et la gloire ont en-

vironné le berceau, perdre dès l'enfance ses droits à l'indépendance et à la prospérité, lorsque ses vertus premières devaient lui assurer l'une et l'autre ; des circonstances favorables offrent encore aux Américains les moyens de conserver leur liberté civile et politique, s'ils se bornent à jouir des biens qu'ils tiennent de la nature, et que leur garantit la plus heureuse position géographique. *Fortunatos nimium sua si bona norint* (*h*). VIRGIL.

NOTES

DU LIVRE SECOND.

(*a*) Les abstractions sont la source de toutes les erreurs dans la théorie des gouvernements ; et cependant il est impossible de ne pas les admettre dans la combinaison d'un système politique. L'habileté du législateur consiste, aussitôt que l'édifice constitutionnel est élevé, à soustraire à la curiosité de la multitude le principe sur lequel il est établi (et qui n'est que le cintre d'une voûte qu'on détache quand l'édifice est achevé) (1), je veux dire le principe de la souveraineté du peuple, dont la seule conséquence est la formation du gouvernement. Le peuple a incontestablement le droit de déterminer la forme de son gouvernement. Mais, quand le système politique est reconnu et approuvé, le peuple n'a plus ni volonté, ni pouvoir, ni action ; parce que le code de lois qu'il s'est imposées est le résultat, et nécessairement le terme de sa puissance. Cette vérité politique est ancienne et confirmée par l'expérience des âges. Les législateurs de la Grèce en étaient si bien convaincus que, pour imposer silence aux passions de la multi-

(1) Philosophie de la Nature.

tude, ils soumettaient leur ouvrage à la sanction des dieux ; et la voix du peuple n'était que celle de l'oracle de Delphes.

Le peuple n'étant point capable de raisonner, et encore moins d'analyser, c'est le tromper que d'appeler son autorité, et de provoquer son influence sur la direction des affaires publiques. Et voilà ce que font constamment aux États-Unis les hommes jaloux d'obtenir le pouvoir ou de le conserver. Plus le peuple a de pouvoir, plus les ambitieux ont de chances pour s'en emparer ; car, comme le dit de Lolme (1), « le « peuple n'a de pouvoir que pour le donner ou le « laisser prendre. » Rome perd insensiblement sa puissance, à mesure que le peuple augmente ses pouvoirs aux dépens de ceux du sénat. Solon, en conférant trop de pouvoir au peuple, prépare la tyrannie de Pisistrate, et l'usurpation plus adroite et plus dangereuse de Périclès.

Lisez la déclaration des droits qui précède la constitution fédérale, vous trouverez dans cet antécédent tous les éléments de l'anarchie qui fait des progrès si rapides et si sensibles dans les États-Unis. Au reste, les législateurs américains ne sont pas les seuls novateurs qui aient fait un essai malheureux de ce système. On fait des déclarations de droits, des déclarations de devoirs, etc. ; et, dans ces pompeuses théories, l'accomplissement des devoirs n'est jamais que le résultat

(1) De la Constitution de l'Angleterre.

de la jouissance des droits. Il me semble que cette doctrine est fausse, et qu'il faudrait faire dépendre la jouissance des droits de l'accomplissement des devoirs.

(*b*) On m'a observé que c'était à la législation particulière de chaque état qu'on devait reprocher la loi qui protége si efficacement les banqueroutiers. Je n'en sais rien; et je ne suis pas curieux de fouiller ce dédale de lois qui régissent ensemble et séparément toutes les branches de l'Union américaine. Mais j'ai trouvé, dans le code fédéral et constitutionnel, à la section huitième de l'article premier, le paragraphe suivant:

« Le congrès aura le pouvoir d'établir une règle ou « loi uniforme sur la naturalisation, ainsi que sur les « banqueroutes, dans toute l'étendue des États-Unis. » On peut trouver assez bizarre le rapprochement, ou plutôt l'espèce d'amalgame du mot *naturalisation* avec celui de *banqueroute*. Il semblerait que l'intention du législateur a été d'assurer une protection spéciale à tous les aventuriers dont les peuples de l'Europe voudraient purger leur territoire.

Au surplus, quelle que soit l'autorité qui ait rendu cette loi, elle est un monument indélébile de perversité; et j'en appelle au jugement des hommes honnêtes et éclairés de tous les pays, pour savoir quel est le plus corrompu, du législateur qui propose une pareille loi, ou du peuple qui l'approuve; et pour juger quel doit être l'état des mœurs chez un tel

peuple. Ce qu'il y a de plus étonnant, et ce qui prouve jusqu'à quel point dans les États-Unis la morale publique est outragée impunément, c'est qu'un homme qui a obtenu sur son serment l'acte d'insolvence, n'en est que plus recherché par les gens à affaires, et acquiert un tel degré de confiance pour ses transactions futures, qu'il parvient rapidement à la fortune. On m'a assuré qu'en Angleterre on laissait aussi les débiteurs de mauvaise foi se soustraire à la sévérité de la loi. Il est moins surprenant alors que les législateurs américains aient été jaloux d'aller plus loin que les auteurs du code britannique ; et que quand la loi se borne en Angleterre à tolérer les banqueroutiers, on puisse trouver aux États-Unis un réglement qui les protége.

(*c*) Les journalistes américains, qui sont toujours et nécessairement des hommes de parti, qui, pour la plupart, ne lisent que pour censurer, et censurent avec âcreté tout ce qui sort d'une plume étrangère, ne manqueront pas, selon l'usage, de faire des applications, et d'en rejeter tout l'odieux sur le texte, afin de justifier leurs commentaires. Nous protestons d'avance contre toute allusion personnelle. Nous ne savons pas flatter ; mais nous ne voulons pas offenser. *Quid verum atque decens curo et rogo.* Nous estimons l'écrivain politique qui dit ce qu'il croit la vérité sur les choses. Nous méprisons souverainement le folliculaire qui ne sait pas respecter le fonctionnaire public ainsi que l'homme privé. Car s'il ne peut exister

de véritable liberté civile et politique sans la franchise de la presse, il faut convenir aussi que la licence et les excès de quelques écrivains périodiques sont des abus graves dans toute société politique, mais sur-tout dans une société naissante, où les institutions sont encore chancelantes, et les pouvoirs sans équilibre. D'après cette profession de foi, et le ton sévère qui règne dans cet écrit, tout lecteur honnête, instruit et impartial, peut prononcer sur les intentions comme sur l'indépendance des opinions de l'auteur. Nous savons, au reste, que les Américains n'aiment pas à entendre la vérité sur leur pays, leurs institutions et leur gouvernement; et nous n'avons pas oublié quel fut le sort de quelques lettres écrites à M. Adams, par un des publicistes les plus célèbres du dernier siècle, par Mably, ce digne émule de Montesquieu, qui avait osé indiquer quelques incorrections dans le système constitutionnel de plusieurs états de l'Union. Voici ce qu'on lit dans le Mercure de France, janvier 1785, n° 111 :

« Le dernier ouvrage de l'abbé de Mably, sur les cons-
« titutions des États-Unis de l'Amérique, a révolté les
« Américains contre cet estimable écrivain. Dans plu-
« sieurs états on l'a pendu en effigie, comme ennemi de
« la liberté et de la tolérance, et son livre a été traîné
« dans la boue. Ce traitement, qui pourra paraître
« plus honteux pour ceux qui l'ont infligé que pour
« celui qui en est l'objet, prouve du moins que les
« Américains n'aiment pas qu'on leur donne des avis. »

Nous n'attendons pas le même honneur pour notre

personne, ni pour nos feuilles ; mais nous nous féliciterions sans doute si les inquisiteurs populaires, qui sont une puissance dans les Etats-Unis, voulaient donner, à notre égard, une nouvelle preuve de leur discernement et de leur modération.

On trouve dans un pamphlet, récemment imprimé en Amérique, et déja cité *(inchiquin's Letters)*, le paragraphe qu'on va lire :

« Il me semble qu'une liberté conforme à la raison, « les connaissances et les sciences utiles, ont plus de « risques à courir par ce qu'on appelle la liberté de « la presse, que par toutes les armées réunies de « l'ignorance et de la tyrannie. La découverte de l'imprimerie a produit des avantages incalculables à « l'espèce. Mais, comme tous les autres biens dont elle « jouit, celui-ci est susceptible d'abus et de corruption. Les journaux et les ouvrages périodiques répandus en Europe et dans l'Amérique du nord, « menacent de détruire et de renverser le bon sens « et les instructions acquises par une lecture saine, « et des recherches dégagées de préjugés. On a moins « besoin de connaissances superficielles dans les États-« Unis, où le peuple en général est si instruit, mais « où les sciences profondes sont en arrière plus que « par-tout ailleurs. Un système de critique dans le-« quel la candeur, l'impartialité et le desir de perfec-« tionner sont oubliés, et dont la vente, la circula-« tion et le profit sont les motifs, détermine aujour-« d'hui l'introduction de la plupart des publications « dans le monde littéraire ; et les journaux de l'An-

« gleterre et des États-Unis étant presque sans ex-
« ception, les dépôts de la politique et des commu-
« nications mutuelles sont devenus les vils organes
« de la faction, de l'indécence et de la sédition ; tout
« individu qui *gêne*, si bonne que soit sa réputation,
« peut être déshonoré avec impunité, et rejeté dans
« l'obscurité, ou peut-être dans la tombe. Avant que
« le public ait fait connaître son opinion sur un ou-
« vrage de mérite, cet ouvrage peut être anéanti par
« les censeurs qu'il nourrit, tandis que l'auteur meurt
« de besoin. On considérait autrefois l'art de la cri-
« tique comme un des plus difficiles, et parmi ceux
« qui s'en occupaient on voyait des hommes qui avaient
« en partage l'expérience, des connaissances profondes
« et des talents imposants. Aujourd'hui il est devenu
« le commerce secret des gens qui n'ont de capacité
« ni d'industrie pour aucun autre. Ils mettent à prix
« leur approbation. Ils favorisent ou condamnent par
« esprit de faction, de méchanceté et d'ignorance.
« Pour être l'éditeur d'un journal, il fallait autrefois
« posséder quelque instruction, être avantageusement
« connu, et capable de candeur et de libéralité. A
« présent cette occupation respectable est devenue la
« ressource de ceux dont les affaires sont dérangées,
« ou qui ont perdu leur réputation. Je conviens que
« la liberté dans les recherches politiques est indis-
« pensable à un gouvernement républicain ; mais j'ose
« prédire qu'une presse licencieuse deviendra fatale à
« la constitution de tout pays où elle sera tolérée. Les
« sciences et la liberté ont également à craindre de

« la corruption du plus grand perfectionnement qu'il « ait été donné à l'homme d'acquérir. C'est un alliage « dont il ne faut permettre l'usage que dans une pro- « portion raisonnable, si difficile qu'il soit de la fixer ; « autrement l'amalgame ne mérite pas d'être con- « servé. »

Ce que j'ai dit au commencement de cette note sur la liberté de la presse, suffirait pour prouver que je ne partage pas l'opinion de l'auteur de ce paragraphe ; et si je l'ai cité, c'est que son ouvrage est une critique, et une critique éclairée des institutions et du gouvernement des États-Unis, où la licence de la presse ne connaît pas de borne, et ne sait pas respecter la vertu la plus pure. Mais ces abus naissent moins de la liberté de la presse, que du mépris des honnêtes gens pour les libellistes, qui sont trop rarement attaqués devant les tribunaux. Si, à cet égard, nous approuvons le silence des autorités judiciaires et du ministère public, quand leur intervention n'est pas légalement invoquée, nous ne pouvons que désapprouver les hommes qui, constamment en butte aux plus dégoûtantes calomnies, n'ont pas recours aux organes de la loi pour en faire punir les auteurs. Cette indifférence de la probité pour des écrits diffamatoires, pourrait être convenable dans un état démocratique où les mœurs seraient encore saines ; parce que l'opinion nationale y fait raison de ces sortes d'injures, et venge avec éclat le citoyen outragé. Mais les mœurs sont trop avancées aux États-Unis, les partis trop prononcés et trop haineux, l'intérêt personnel

trop exclusif pour attendre de l'indignation et du mépris public la punition des libellistes. Dans les États-Unis, c'est aux hommes vertueux qu'il appartient d'arrêter la licence de la presse, en repoussant les traits de la calomnie avec l'égide de la loi. Car, dans tout état qui jouit d'une constitution libérale, c'est aux tribunaux, et seulement aux tribunaux, à prononcer sur ces sortes de délits; et les membres du gouvernement eux-mêmes doivent s'interdire toute autre voie de les atteindre et de les punir.

Nous pensons qu'en général on attache trop d'importance aux écarts de la presse, et qu'on exagère le danger de ses abus, qui ne sont véritablement à craindre que pour une mauvaise administration. La liberté de tout dire et de tout écrire a-t-elle porté atteinte aux franchises du peuple anglais? offensé les droits, arrêté l'allure de son gouvernement? Les lettres de Junius, l'ouvrage peut-être le mieux écrit, et certes le plus virulent qui ait paru contre le ministère, les lettres de Junius, dont l'auteur a été et sera probablement toujours inconnu, ont-elles nui aux succès maritimes, à l'accroissement de la puissance, à la prospérité du commerce de la Grande-Bretagne? Les écarts de la presse ont-ils empêché la nation anglaise de jouir des bienfaits de sa constitution, et son gouvernement d'être considéré comme le plus beau mécanisme politique qui existe, et qui peut-être ait jamais existé?

En dernière analyse, les avantages de la liberté de

la presse sont évidents, et ses abus ne peuvent pas être dangereux dans un état bien constitué. Il n'y a donc qu'un gouvernement faible, ombrageux, et déja coupable, qui puisse la redouter.

(*d*) Encore la plus grande partie de cette population est-elle toute neuve. Je m'explique : l'ancienne population (nous ne parlons ici que de la population blanche), celle qui existait lors de la guerre de l'indépendance, est finie. Le peu d'individus qui survivent sont fondus dans la génération actuelle. Ceux d'entre eux que la révolution a mis en évidence, et que ses conséquences avaient placés dans les premiers emplois, en sont écartés depuis long-temps par d'autres circonstances ; et puis leur âge, leur petit nombre, le développement et le relâchement du système politique, les laissent sans influence dans la direction des affaires et de l'opinion, et prive l'état de l'utilité de leurs souvenirs. D'ailleurs la plupart de ces hommes, plus attachés à la fortune de Washington qu'à la cause de la patrie, obéissaient plutôt aux inspirations du chef, qu'à celles des principes, et avaient suivi machinalement son impulsion. La doctrine constitutionnelle que ces hommes ont établie, a prouvé qu'ils étaient incapables de créer, puisque la plupart de leurs institutions sont incohérentes et mal appropriées à la situation géographique du pays ; mais de plus elles sont neuves ; elles n'ont été ni assises (qu'on me passe cette expression), ni éprouvées par ceux qui avaient

le plus d'intérêt à les justifier et à les défendre. Elles manquent ainsi de cette force d'opinion que donne quelquefois un long usage, que peut-être leur auraient donnée des mœurs simples. Les pouvoirs qui en dérivent sont tous concentrés dans le peuple, et conséquemment sans contre-poids. Enfin ces institutions ne forment pas en théorie un système politique; aussi le défaut de système en pratique est-il le trait qui distingue le gouvernement américain.

(*e*) Je suppose que l'opinion du gouvernement fédéral est toute démocratique. C'est nécessairement celle de son parti. Et comme c'est le parti dominant, les lois du congrès seront toutes populaires. Si la législature de tel ou tel état est fédéraliste, ses lois particulières seront toujours opposées à l'esprit, quelquefois même au texte, de la loi générale; et *vice versâ*.

Si, sous le point de vue moral, les lois générales éprouvent toujours des difficultés dans leur exécution, elles rencontrent souvent d'autres obstacles, et quelquefois de l'opposition par la diversité des intérêts des états. Comment une loi générale serait-elle convenable à l'état de Massachusset et à l'état de la Géorgie, ou à celui de la Louisiane? Comment ranger sous le même pouvoir dans l'Union Américaine les habitants du nord et ceux du midi, quand la nature du climat et du sol, et toutes les autres circonstances de localité, s'opposent à ce qu'ils trouvent un intérêt commun dans la commune loi? Comment établir l'unité de

volonté et d'action, et en inspirer le desir à des peuplades disjointes par leur position géographique, et pour lesquelles vos lois politiques sont en contradiction avec celles de la nature? Vous voulez avoir un état d'une immense étendue, et vous voulez encore que tous ses habitants aient le même esprit, les mêmes vues, les mêmes intérêts, et, en un mot, tous les caractères de ressemblance morale. Et vous croyez pouvoir obtenir ce résultat avec une population toute neuve, qui porte avec elle tous les germes de discorde, puisqu'elle ne doit sa formation éventuelle qu'à la disparité de ses éléments, qu'à des haines, des querelles de parti, qu'à des schismes religieux et politiques. L'auteur des lettres d'Inchiquin, déja cité, dit à ce sujet : « Non-seulement le langage et la religion, « mais l'état et la population, étant composés de ma- « tériaux hétérogènes et discordants, il serait absurde « de supposer une longue tranquillité chez une telle « nation; sur-tout, quand elle n'a d'autre lien que « celui d'un gouvernement sans nerf. Aristote écri- « vait il y a deux mille ans, et l'expérience a fait « un axiôme de ce qu'on regardait d'abord comme « une opinion particulière, Que rien n'était plus nui- « sible à la tranquillité publique, que le défaut de « ressemblance dans le caractère des citoyens. Une « masse mêlée de diverses tribus, ne peut se trans- « former promptement en un corps de nation; et les « communes dont la population s'est accrue aussi ra- « pidement, sont ordinairement déchirées par la

« sédition. Lorsqu'on applique ce principe aux États-« Unis, on peut le regarder comme une prophétie « qui se vérifie chaque jour. »

C'est pourtant avec de tels matériaux que les législateurs américains ont construit l'édifice constitutionnel, c'est avec ces éléments que le gouvernement fédéral prépare et doit garantir, dans un avenir très-prochain, la toute-puissance au peuple et aux états de l'Union. On sait cependant que les confédérations d'état, même égaux par le droit, et, autant que possible par le fait, sont généralement vicieuses et peu durables. Car il en est de cette sorte d'aggrégation politique comme des individus. Les prétentions, la rivalité, les intrigues, toutes les petites passions sont en fermentation continuelle, et finissent par tout bouleverser. Les élus portent aux assemblées générales l'esprit de leurs coteries, et les délibérations pèchent toujours par le défaut d'unité, d'intérêt, de vues, de projets, et de mesures. Aussi Condillac a-t-il dit des confédérations, qu'elles « sont lentes à déli-« bérer; plus lentes à exécuter, et promptes seulement « à se diviser. »

(*f*) Quel est l'état qui souffrira que ses droits soient restreints, que ses franchises soient limitées, que ses prérogatives soient abandonnées au pouvoir discrétionnaire du gouvernement fédéral? Chaque état ayant ses législateurs particuliers dont l'influence locale et immédiate nourrit l'ambition, et qui luttent

toujours, et quelquefois avec succès, contre l'autorité du gouvernement général, se croit, et est véritablement, indépendant d'après le principe constitutionnel; ce principe de la souveraineté du peuple, dont la constante activité a des conséquences si dangereuses pour la liberté civile et politique.

Est-il probable que le peuple livré, accoutumé à une liberté individuelle, dégénérée en licence, et à l'indépendance de ses magistrats particuliers, les laisse dépouiller de leurs droits, et fasse le sacrifice des siens pour le bien général, pour des avantages politiques qui ne peuvent pas lui être sensibles? Chacun des membres de la confédération ne verra que ce qu'il perd dans un changement de principe constitutionnel, parce que, quand même il reconnaîtrait la nécessité d'un nouveau système, il n'en apercevrait l'utilité que dans un avenir éloigné. Toute espèce de réforme dans la constitution des États-Unis sera donc nécessairement en opposition avec la liberté des citoyens, et l'indépendance politique des états particuliers. Vouloir que le peuple abandonne le mieux présent et absolu pour le bien futur et relatif, c'est ne pas connaître le cœur humain.

Mais, dit-on, en Amérique les moyens d'amender les institutions sont indiqués dans le code constitutionnel. Et à quoi servira la volonté de vos lois informes, si la volonté toujours active du peuple se montre en opposition? C'est ce qui résultera infailliblement du choc des intérêts particuliers de vos

états, et de l'amalgame ridicule que vous en avez fait. Cependant nous transcrirons l'article de la constitution, d'après lequel on prétend aux États-Unis pouvoir la corriger, et nos lecteurs jugeront sur cet échantillon du savoir-faire des législateurs constituants de l'Amérique du nord.

« Le congrès, toutes les fois que deux tiers des « membres des deux chambres le croiront nécessaire, « proposera des amendements à la constitution, ou, « sur la demande des corps législatifs des deux tiers « des divers états, il convoquera une convention pour « proposer des amendements qui, dans l'un et l'autre « cas, n'auront force, comme faisant partie de la « présente constitution, que lorsqu'ils seront ratifiés « par les trois quarts des membres des susdits corps « législatifs ou de la convention, selon le mode adopté « par le congrès, pourvu que les amendements, qui « pourront avoir lieu avant l'année 1808 (ceci a rap- « port à l'importation des esclaves), n'affectent d'au- « cune manière les première et quatrième clauses de « la neuvième section du premier article, et pourvu « qu'aucun état ne soit, sans son consentement, privé « de son égalité de suffrages dans le sénat. »

(*g*) C'est une circonstance assez bizarre et particulière aux Etats-Unis. Les coryphées des deux partis qui siégent au congrès, et dont les discussions dégénèrent souvent en disputes et en querelles personnelles, s'attachent principalement à avilir les autorités,

et à jeter du ridicule sur les actes du gouvernement, qui appartient toujours au parti dominant. Ils ne cessent d'invoquer réciproquement dans leurs débats politiques l'exécution du pacte constitutionnel, et tirent même de ses dispositions textuelles, des conséquences souvent très-justes, et toujours contradictoires. Abordez donc franchement la question : convenez que votre constitution est défectueuse; et travaillez de concert à corriger votre système, s'il en est temps encore; car il faut convenir que toute modification du principe constitutionnel (la souveraineté du peuple) peut occasionner des mouvements séditieux, opérer l'affranchissement des états particuliers, et par conséquent la rupture du lien fédéral. Il sera d'autant plus difficile de l'éviter, que toutes les mesures de réforme, pour être salutaires, doivent porter à-la-fois sur les mœurs et sur les institutions, et que le peuple est encore plus attaché à ses habitudes qu'à ses lois. Nous conviendrons sans peine que, si vicieuse que soit la constitution, elle ne l'est pas dans toutes ses parties. Elle pourrait convenir, avec quelques légers changements, à un peuple agriculteur, et qui ne serait qu'agriculteur. Mais comment persuader aux Américains de briser le joug du commerce? Il est douteux si, dans l'état actuel de leurs mœurs, ils pourraient supporter un régime démocratique, à moins d'y être préparés et contraints par un gouvernement temporaire, mais extrêmement fort, et contre lequel cependant il faudrait avoir des garanties pour

prévenir l'usurpation. Dans des circonstances graves, et où le salut de l'état peut être compromis, on étend l'autorité de l'exécutif pour donner plus d'action au gouvernement, ou l'on institue un pouvoir extra-constitutionnel pour un temps déterminé, et toujours très-limité. Les cas où l'on peut avoir recours à ces mesures extraordinaires doivent être prévus par la constitution. La dictature a plus d'une fois sauvé la république romaine. On suspend en Angleterre l'effet de la loi d'*habeas corpus*, etc.

(*h*) Américains, la nature a été trop libérale envers vous, pour que vous ne puissiez pas renoncer à des avantages qui ne seraient que précaires, puisqu'ils n'entrent point dans ses vues, et qu'ils vous éloignent de votre véritable destination. Soyez agriculteurs. Si vous devenez manufacturiers, que ce ne soit que pour vos besoins : arrêtez-vous là. Sur-tout point de commerce étranger, excepté dans vos ports. Ouvrez-les à tous les peuples marchands; et n'en sortez jamais. N'ayez ni ambassadeurs ni ministres en résidence dans les cours de l'Europe; et n'en souffrez point chez vous. Recevez seulement des agents consulaires, et accordez-leur la juridiction et les priviléges dont ils jouissent par-tout ailleurs.

Amendez votre constitution; n'accordez pas si facilement la naturalisation; votre population s'accroîtra moins vîte, mais elle sera plus saine; réformez et simplifiez votre jurisprudence.

6 1843

Renoncez aux conquêtes, même par l'opinion; vous n'êtes que trop grands. Préparez-vous à une scission inévitable, afin qu'elle s'opère sans secousse. Soyez enfin ce que vous devez être, un peuple isolé, et qui jouit des bienfaits de la nature sous les auspices d'une constitution libérale. Vous serez heureux; car l'histoire ne parlera pas de vous.

FIN.

E

E763
L651s
v.16